

Rapport d'activité 2021

Vous triez, nous valorisons

Sommaire

Édito	5
Faits marquants de l'année	6
Le traitement des déchets en 2021 en un coup d'œil	9
Le syndicat	10
Nos installations	12
La gouvernance	14
Sitreva 2030	16
Réduire les déchets et leur impact sur l'environnement	19
Nos objectifs 2030	21
Pour une meilleure valorisation des plastiques	22
Réduire l'enfouissement du tout-venant	24
Chiffres clefs	26
Placer les usagers au cœur du service public	35
Nos objectifs 2030	37
Pour un accès plus simple et responsable en déchèterie	38
La communication, premier levier de mobilisation	40
Chiffres clefs	42
Soutenir l'animation collective du territoire	45
Nos objectifs 2030	47
Partage d'expériences	48
Données clefs	50
Agir pour un développement durable	55
Nos objectifs 2030	57
Réduire notre empreinte environnementale	58
Créer un environnement de bien-être au travail	60
Un budget équilibré	62
La reprise du centre de transfert de Dreux : l'efficacité en régie	64
Natriel en régie : le défi de l'optimisation	66
L'expertise interne, relais de formation et de professionnalisation	68
La lutte difficile contre les dépôts sauvages	70
La maîtrise du risque incendie	72
Chiffres clefs	74
Glossaire	86

Édito



Stéphane Lemoine

Président de Sitreva

Chaque année, de nouveaux épisodes météorologiques démontrent l'acuité des enjeux du développement durable de notre société. Notre capacité à réduire la quantité de déchets que nous produisons et à les recycler afin de réduire leur impact sur notre environnement est au cœur de la mission qui a été confiée à Sitreva.

La réglementation du recyclage des déchets se complexifie sans cesse, souvent en dépit du bon sens et des réalités locales ; chaque étape du processus de collecte et de traitement des déchets mobilise désormais des outils et techniques de dimension industrielle dans un contexte de resserrement des capacités financières des collectivités locales ; au-delà de la répartition des compétences entre collectivités, les moyens de transporter, trier, traiter ou valoriser les déchets sont indissociables des politiques de réduction de l'empreinte carbone et de la consommation énergétique menées au sein de chaque collectivité. C'est pourquoi Sitreva doit plus que jamais mettre son expertise au service des collectivités de son territoire.

Sitreva entend poursuivre cette ambition en mettant en œuvre un projet, Sitreva 2030, axé autour de 4 grands objectifs : réduire les déchets et leur impact sur l'environnement ; placer les usagers au cœur du service public ; soutenir l'animation collective du territoire ; agir pour un développement durable.

L'année 2021 aura constitué l'an I de ce plan décennal, au cours duquel des choix déterminants ont d'ores-et-déjà été faits par les élus de Sitreva, tels que la décision de pérenniser le centre de tri des emballages ménagers de Dreux en investissant fortement afin de l'adapter à l'extension prochaine des consignes de tri et mettre ainsi à disposition de tout le territoire un équipement de pointe.

Sitreva est résolument tourné vers l'avenir et se donne les moyens de servir au mieux ses usagers, ses membres, son territoire.

Faits marquants de l'année



1^{er} janvier

Sitreva acquiert auprès de Suez et reprend en régie l'exploitation du centre de transfert de Dreux (Eure-et-Loir).



1^{er} février

Lancement des travaux de mise aux normes et extension de la déchèterie de Bû (Eure-et-Loir).



17 mars

Lancement des travaux de mise aux normes de la déchèterie de Châteauneuf-en-Thymerais (Eure-et-Loir).



18 mai

Élection du nouveau Président de Sitreva par le Comité syndical : M. Stéphane Lemoine.



4 octobre

Signature d'une convention de partenariat avec GRDF pour l'étude de faisabilité d'une unité de pyrogazéification avec le soutien de la Région Île-de-France et de la Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires (Yvelines).



1^{er} août

Reprise en régie du transport des ordures ménagères depuis le centre de transfert de Dreux (Eure-et-Loir).



12 juillet

Lancement de l'application mobile d'actualité des déchèteries.



11 juin

Visite du chantier des serres de tomates chauffées grâce à l'UVE de Ouarville (Eure-et-Loir), par M. Julien Denormandie, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, M. Marc Fesneau, Ministre délégué aux Relations avec le Parlement et la Participation citoyenne et M. Philippe Vigier, Député d'Eure-et-Loir.



3 novembre

Adoption par le Comité syndical du projet Sitreva 2030.



1^{er} décembre

Lancement des travaux de mise aux normes de la déchèterie d'Ivry-la-Bataille (Eure-et-Loir).

Le traitement des déchets en 2021 en un coup d'œil

277 771 t
réceptionnées



- 1 715 t

stockées au 31/12
sur nos 5 centres
de transfert

276 056 t
traitées



114 011 t
apportées dans les
29 déchèteries

DREUX

RAMBOUILLET



44 999 t
d'apports extérieurs

CHARTRES

ÉTAMPES

OUARVILLE

113 954 t
collectées par les
6 établissements
membres



4 597 t
de déchets d'activité
des entreprises

CHÂTEAUDUN

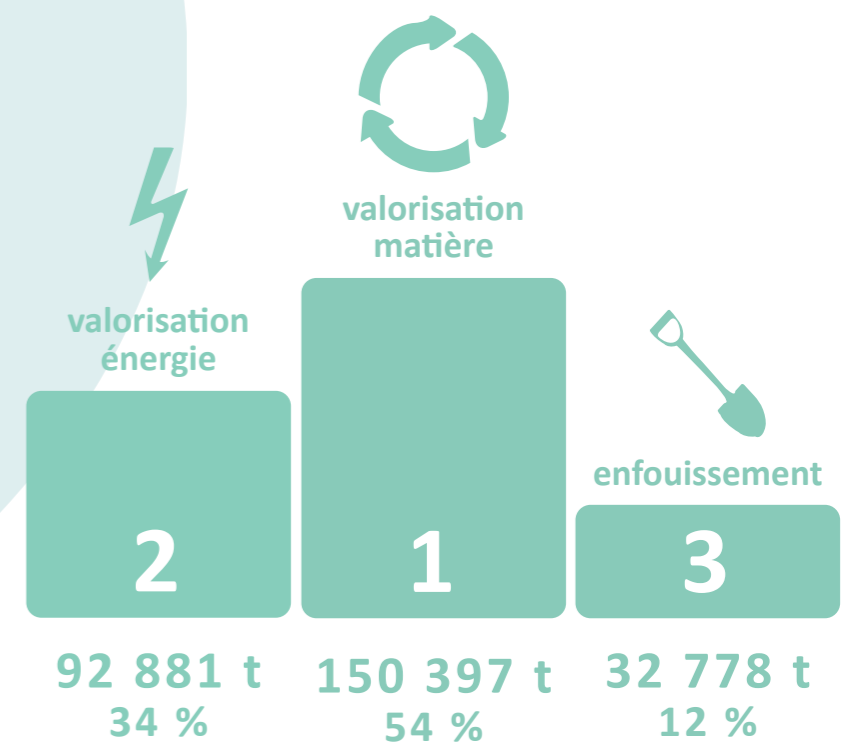


210 t
de déchets
des chantiers
Sitreva

87 %
traitées localement

181 322 t (65,7 %) traitées en Centre-Val de Loire
59 078 t (21,4 %) traitées en Île-de-France
34 617 t (12,5 %) traitées dans le reste de la France
1 039 t (0,4 %) traitées en Europe

88 %
valorisées



Le syndicat

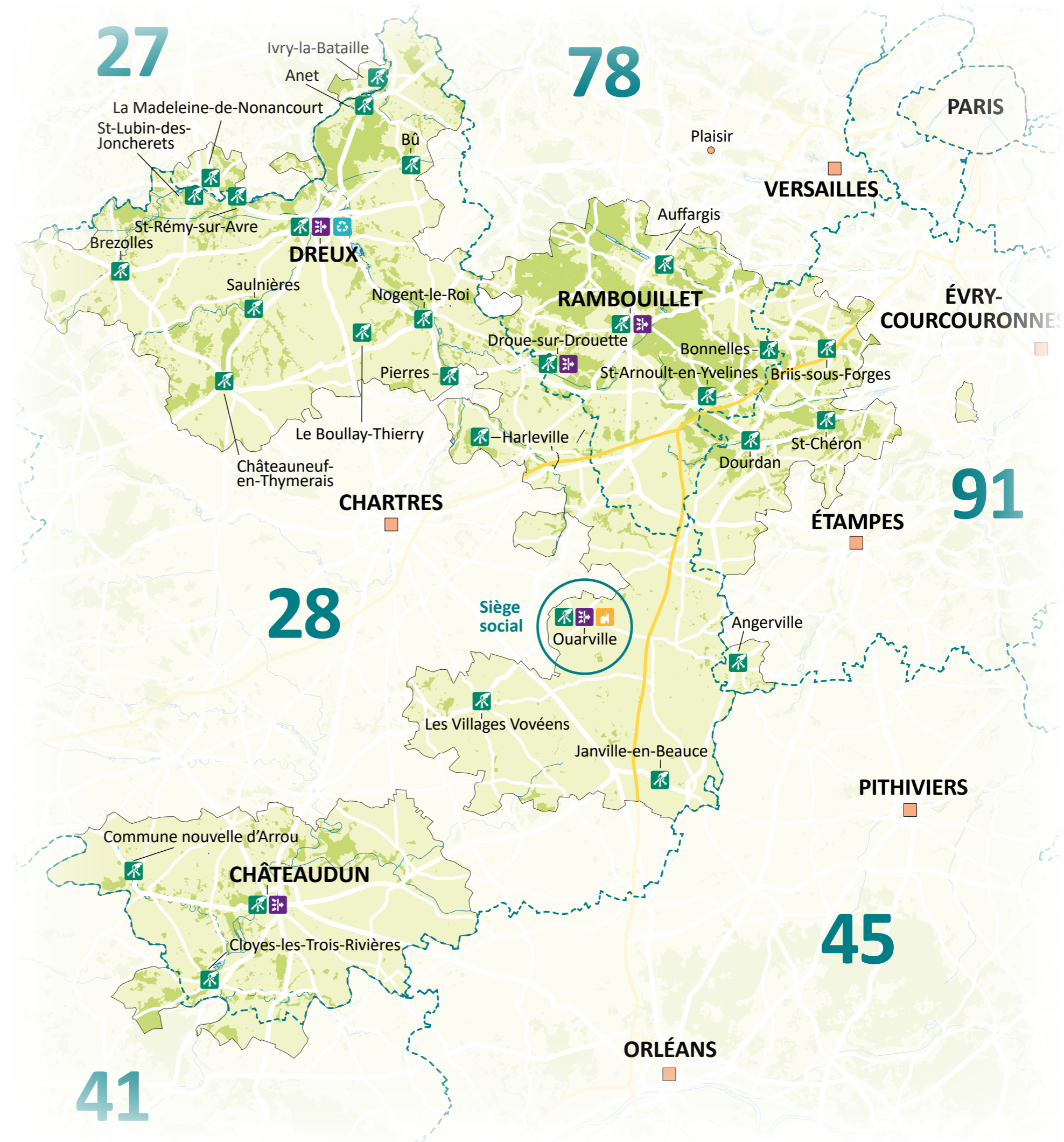
Sitreva est un syndicat mixte chargé de traiter et de valoriser les déchets ménagers déposés dans ses 29 déchèteries ou collectés par ses membres. Son siège est à Ouarville en Eure-et-Loir.

Les compétences

Le service public de gestion des déchets rassemble deux domaines de compétences : la collecte des déchets ménagers et assimilés, et leur recyclage. Tandis que ses membres sont compétents pour assurer la collecte des déchets ménagers et assimilés dans leurs périmètres respectifs, les attributions de Sitreva, déterminées par ses statuts, lui permettent d'exercer pleinement la compétence de recyclage de ces mêmes déchets. Sitreva est ainsi chargé :

- du transfert,
- du transport,
- du tri,
- du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés.

A également été attribuée à Sitreva l'exploitation des déchèteries, une compétence qui relève à la fois de la collecte auprès des usagers et du recyclage.



Créé le 1^{er} mars 1994



374 334
Habitants



255
Communes

Nos installations

Déchèteries



29 sites

23 types de déchets admis

Exploitant : Sitreva

856 380
passages en déchèterie

114 011 t
collectées

Centre de tri



1 site : Natriel (Dreux, 28)

24 000 t
capacité annuelle

Exploitant : Sitreva

24 469 t
réceptionnées en 2021 dont

14 811 t (60,5%) Sitreva
7 090 t CA du Pays de Dreux
1 663 t CC Portes Euréliennes d'Île-de-France
994 t SICTOM de la région d'Auneau
894 t SICTOM de la région de Châteaudun
3 978 t SICTOM de la région de Rambouillet

9 658 t (39,5 %) Extérieurs



Centres de transfert



5 sites :

- Châteaudun (28)
- Dreux (28)
- Droue-sur-Drouette (28)
- Ouarville (28)
- Rambouillet (78)

Exploitant : Sitreva

62 %
part des apports transférés

173 008 t
volume des apports transférés

Unité de valorisation énergétique et agroalimentaire



1 site : Uvéa (Ouarville, 28)

73 %
taux de performance énergétique

Exploitant : Suez

118 302 t
incinérées dont

82 961 t d'apports Sitreva

- **74 687 t** d'ordures ménagères
29 446 t CA du Pays de Dreux
7 118 t CC Portes Euréliennes d'Île-de-France
7 018 t SICTOM de la région d'Auneau
8 733 t SICTOM de la région de Châteaudun
22 347 t SICTOM de la région de Rambouillet

- **213 t** d'emballages

- **8 060 t** d'encombrants et de refus de tri

35 342 t d'apports extérieurs

114 725 t
valorisées

89 459 t en énergie
25 266 t en matière (mâchefers)

3 364 t
enfouies

60 620 MWh
d'électricité produite

13 398 MWh consommée

47 222 MWh vendue

La gouvernance

Sitreva est administré par un Comité syndical de 41 élus locaux, qui représentent les 6 membres du syndicat. En sont issus son Président et ses Vice-présidents.



Stéphane LEMOINE
Président

Les vice-présidents



Loïc BARBIER
Délégué
aux déchèteries



Pierre-Yves KOPPE
Délégué aux finances,
au patrimoine,
et au contrôle
de gestion



Jean-Yves DEBALLON
Délégué aux relations
extérieures
et institutionnelles
en Centre-Val de Loire



Benoît PETITPREZ
Délégué à la stratégie
et aux affaires
juridiques



Bruno GUITTARD
Délégué au suivi
de la délégation
de service public



Christian SCHOETTL
Délégué aux
relations extérieures
et institutionnelles
en Île-de-France



Daniel MORIN
Délégué au centre
de tri



Virginie ROLLAND
Déléguée
à la communication



Éric SÉGARD
Délégué aux travaux
et à l'équipement



Daniel COLLEU
Délégué
à l'exploitation
et à la valorisation



Nicolas BELHOMME
Délégué
à l'environnement



Sophie WILLEMMIN
Déléguée à la sûreté

Le comité syndical

Le nombre de sièges de chaque membre au sein du comité syndical est déterminé au prorata de sa population sur la base d'un siège par tranche entière ou entamée de 10 000 habitants.

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux	12
La Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France	4
Le SICTOM de la région d'Auneau	4
Le SICTOM de la région de Châteaudun	4
Le SICTOM de la région de Rambouillet	10
Le SIREDOM	7



Les conseillers syndicaux

Titulaires

Christian ALBERT, Pierre BONNEAU, Françoise BORGET, Xavier CARIS, Denis CHERON, Mariam CISSE, Thierry CONVERT, Jean-Pierre CUYER, Emmanuel DASSA, Roland DEPARDIEU, Jean-Michel DUBIEF, Lise DUHAY, Jean-Louis FLORES, Nelson FONSECA, Jacques FORMENTY, Gérald GARNIER, Jacques GEFFROY, Jean-Marie GELE, Sylvain GUIGNARD, Jean-Paul JACQUET, Olivier LECOMTE, Pascal LEPETIT, Josette PHILIPPE, Jean-Louis RAFFIN, Gérard SOURISSEAU, Pascal TOUSSAINT, Jacques TROGER, Yves VILLATE.

Suppléants

Talal ABDELKADER, Romuald AMELINE, Patricia BERNARDON, Jean-François BLANC, Alex BORNES, Mazid CALAS, Frédéric CALLU, Annie CAMUEL, Daniel CHAINTREUIL, Michel CRETON, Dominique DE VOS, Annick FRÉON, Julien GARCIA, Laëtitia GIRARD, Frédéric GIROUX, Gaétan GRANGIER, Sylvie HENAU, Evelyne HERON, Aïssa HIRTI, Edwige HUOT-MARCHAND, Arnaud JARDIN, Alain LAJUGIE, Vanessa LAMBOURG, Rodolphe LANGLAIS, Sébastien LEROUX, Michaël LE SAULNIER, Pierre LEPORTIER, Yolande LETORT, Michel MALHAPPE, Sylvie MARGOT, Gilles MERCIER, Adrien MOCKELYN, Ismael NEHLIL, Philippe POMMERAU, Pierre SANIER, Jean-Claude SOLIGNAT, Olivier THOMAS, Jacky VANSON, Valérie VERDIER, Frédéric VEYE, DIT CHARETON, Francis VIVAT.

Sitreva 2030



Logo du projet Sitreva 2030.

Dès son élection à la présidence de Sitreva en mai 2021, Stéphane Lemoine a exprimé sa volonté de doter le syndicat d'un projet politique qui porte durablement son action. Celui-ci a pris forme dans un corpus de 15 objectifs sobrement baptisé « Sitreva 2030 ». Son élaboration fut l'occasion de formaliser la raison d'être de Sitreva, d'en exprimer les valeurs, et de mobiliser dans un même élan à la fois introspectif et prospectif, élus et agents du syndicat.

Un projet politique pour porter durablement l'action du syndicat

À l'instar des assemblées des syndicats de même strate, le comité syndical de Sitreva n'est pas élu sur un projet de mandat mais se constitue par la réunion des représentants de ses différents membres. Ce n'est qu'après leur première rencontre que les conseillers syndicaux de Sitreva peuvent dresser ensemble les perspectives de leur avenir commun. Le président Stéphane Lemoine a souhaité formaliser cet exercice en dotant Sitreva, comme toute collectivité, d'un vrai projet politique.

La première étape du processus fut précisément d'en définir les phases et le calendrier, l'un des

défis majeurs de la commande du président étant que Sitreva puisse mener son action dans ce nouveau cadre politique dès 2022. Ont émergé successivement la nécessité de définir préalablement la raison d'être de Sitreva, de caractériser les valeurs qui font l'identité du syndicat, de s'accorder sur une vision commune, et enfin de définir les objectifs qui constitueraient le corps du projet.

C'est lors d'un séminaire à la fois fondateur et productif, réunissant le président, ses vice-présidents, et la direction générale, que la plupart des éléments constitutifs de Sitreva 2030 purent être posés. Plusieurs réunions du Bureau permirent par la suite aux élus d'affiner leur vision et fixer leurs priorités. Parallèlement, un groupe de travail réunissant la direction générale et plusieurs cadres de l'établissement visa à assortir les objectifs politiques, au fur et à mesure de leur expression, de cibles opérationnelles et à garantir

la pleine appropriation du projet par les services. La dernière réunion de ce groupe de travail associa l'ensemble des cadres du syndicat. Sitreva 2030 fut finalement validé par le Bureau avant d'être approuvé par le Comité syndical, à l'unanimité.

Une ambition au service d'un territoire

L'élaboration de Sitreva 2030 permet une prise de conscience, celle que l'action de Sitreva s'intègre dans une politique globale qui se décline non seulement au niveau national et local avec les Plans régionaux de prévention et de gestion des déchets ou les Plans climat-air-énergie territoriaux ; européen, avec la directive communautaire déchets qui établit notamment la pyramide des modes de traitement des déchets ; mais aussi international, avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'ONU et ses objectifs mondiaux pour le développement durable. La coopération et l'intelligence collective sont donc des éléments fondamentaux de l'écosystème complexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés, auxquels Sitreva doit participer harmonieusement pour atteindre ses objectifs 2030 au service de son territoire. C'est dans cet état d'esprit que la raison d'être de

Sitreva a été formalisée et formulée : Sitreva pilote, en coopération avec ses membres et les acteurs de la protection de l'environnement, le service public du recyclage, soit la réduction des déchets de tous ses usagers et de leur impact sur l'environnement, de manière complète et homogène sur l'ensemble d'un territoire à dominante rurale dont il veille à préserver l'autonomie, en agissant de façon responsable dans le sens d'un développement durable.

1 vision, 4 axes et 15 objectifs

Sitreva a l'ambition d'être en 2030 la collectivité à travers laquelle son territoire, à dominante rurale, rayonne par son professionnalisme et son pragmatisme dans le domaine du recyclage. Les 15 objectifs poursuivis pour atteindre la vision de Sitreva 2030 se déclinent suivant 4 axes stratégiques : le service : réduire les déchets et leur impact sur l'environnement ; les usagers : placer l'utilisateur au cœur du service public ; le territoire : soutenir l'animation collective du territoire ; la responsabilité : agir pour un développement durable.



Stéphane LEMOINE
Président de Sitreva

« Sitreva doit avoir l'ambition de maîtriser son destin. Sitreva est un syndicat dont la qualité du service est reconnue, mais au-delà du respect et de la mise en œuvre de la réglementation applicable, il doit pouvoir s'appuyer sur son expertise et sa capacité d'anticipation pour devenir un acteur à part entière du développement durable de son territoire auprès des collectivités qui l'animent. »

Phases du projet

2 septembre

Réunis en séminaire politique, le Président et les Vice-présidents de Sitreva posent les bases de leur projet politique et précisent leur vision de long terme du syndicat.

18 octobre

À l'issue d'un travail de formalisation par les services, le Président et les Vice-présidents de Sitreva valident la raison d'être, la vision et les valeurs de Sitreva, et fixent 15 objectifs à atteindre à l'horizon 2030.

3 novembre

Adoption de Sitreva 2030 à l'unanimité du Comité syndical.



Réduire les déchets et leur impact sur l'environnement

Sitreva est responsable institutionnel sur son territoire du service public du recyclage, service dont l'objectif international à horizon 2030 et 2050 est la réduction des déchets et de leur impact sur l'environnement.

Nos objectifs

Objectif n°1 : Améliorer la captation des déchets ménagers

Sitreva traite 100% des déchets ménagers et assimilés qui lui sont confiés. Mais en tant que responsable institutionnel du service public du recyclage, Sitreva doit s'assurer que l'ensemble des déchets ménagers produits, y compris ceux qui ne lui sont pas confiés, soient traités dans les règles de l'art. Il doit ainsi accompagner ses établissements membres dans le déploiement de la collecte en porte-à-porte et en apports volontaires, optimiser la collecte en déchèterie, contribuer à la connaissance par les usagers des solutions publiques ou privées de recyclage et les orienter vers les solutions de prise en charge.

Objectif n°2 : Réduire la quantité de déchets par habitant

Le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit. Sitreva doit soutenir et coordonner l'action de ses membres dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction des déchets. A cette fin, l'équilibre économique de Sitreva doit être indépendant de la quantité de déchets traités, et l'établissement doit promouvoir la réduction de la consommation de produits ayant vocation à devenir des déchets ainsi que les solutions de réemploi des objets et matériaux avant que ceux-ci lui soient confiés en tant que déchets.

Objectif n°3 : Améliorer la valorisation matière des déchets

Conformément à la hiérarchie des modes de traitement des déchets, Sitreva doit favoriser la valorisation matière des déchets qui lui sont confiés et augmenter la part de ce mode de traitement par rapport à la valorisation énergétique et à l'enfouissement.

Objectif n°4 : Réduire l'enfouissement des déchets

Conformément à la hiérarchie des modes de traitement des déchets, Sitreva doit réduire la quantité de déchets qu'il enfouit faute de solutions de valorisation, en optimisant ses propres moyens de tri et de traitement et en promouvant les filières de valorisation.

Pour une meilleure valorisation des plastiques



Stéphane Lemoine, Président de Sitreva, et Bertrand de Singly, Directeur clients territoires Île-de-France chez GRDF, signent une convention de partenariat pour l'étude de faisabilité d'une unité de pyrogazéification, en présence de (de g. à dr.) : Laurent Croquelois, Délégué territorial 78 chez GRDF, Thomas Gourlan, Président de Rambouillet Territoires, et Benoît Petitprez, 4^{ème} Vice-président de Sitreva, le 4 octobre à Rambouillet (Yvelines).

L'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques, organisée par la loi, répond à deux nécessités : un geste de tri simplifié et une massification des emballages collectés pour faciliter la mise en place de solutions industrielles de traitement. Elle constitue un défi logistique et industriel que Sitreva a choisi d'accompagner en conservant à son centre de tri Natriel sa vocation départementale et en explorant dès-à-présent de nouvelles solutions de valorisation des plastiques.

Un centre de tri des emballages départemental

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte étend les consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages en plastique, dont les

films et barquettes en plastique (jusqu'ici, seuls les flacons et les bouteilles en plastique devaient être triés) sur tout le territoire avec effet au plus tard le 31 décembre 2022. L'extension des consignes de tri s'accompagne nécessairement de la modernisation des centres de tri, afin qu'ils puissent recevoir les nouveaux emballages en plastique triés par les habitants, les séparent plus facilement par type de résine et les préparent au recyclage.

Équipement de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux transféré à Sitreva en 2020, le centre de tri Natriel, situé à Dreux (Eure-et-Loir), est entré en service en 2004. C'est en son sein que sont triés tous les emballages collectés par les membres de Sitreva. Bien que son process ait été modernisé en 2014, il n'est pas totalement adapté à l'extension des consignes de tri et nécessite d'importantes transformations. Entre 2020 et 2021, une étude territoriale a été confiée au cabinet Trident dans le but d'identifier, parmi plusieurs scénarios, le scénario optimal d'organisation du tri pour le déploiement de l'extension des consignes de tri plastiques à l'échelle du territoire de Sitreva. La solution d'une fermeture de Natriel et d'un transfert des emballages vers un centre de tri situé hors du territoire a notamment été évoquée, mais plusieurs arguments ont milité pour la pérennisation de Natriel : la maîtrise des coûts logistiques favorisée par la proximité géographique de l'équipement ; la maîtrise des coûts du tri garantie par la propriété de l'outil ; la maîtrise des techniques de tri et de préparation au recyclage qui seront choisies au sein du centre de tri modernisé.

Le 15 décembre 2021, le comité syndical de Sitreva a adopté une délibération de principe approuvant l'adaptation de Natriel à l'extension des consignes de tri et l'augmentation de sa capacité à 25 000 / 30 000 t/an, conservant ainsi à celui-ci, unique centre de tri en Eure-et-Loir, sa vocation de centre de tri départemental. Les travaux de modernisation peuvent commencer.

La pyrogazéification : une solution d'avenir ?

Ainsi que l'a établi l'Observatoire régional des déchets d'Île-de-France (ORDIF) dans un état des lieux des déchets plastiques en Île-de-France

établi fin 2021, seuls 14 % des tonnes de déchets plastiques jetées annuellement par les ménages et les entreprises franciliens sont recyclés, le reste étant notamment enfoui (34 %), incinéré pour être valorisé sous forme d'énergie (43 %) ou disséminé dans l'environnement. Sitreva a réussi à limiter à 12 % en 2020 la part enfouie des déchets dont il assure le traitement mais il cherche des solutions techniques innovantes permettant de réduire encore ce taux. Alors que l'ensemble des emballages en plastique sera trié en 2023 et que la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe parmi les objectifs de la politique nationale de prévention et de gestion des déchets le recyclage de 100% du plastique d'ici le 1^{er} janvier 2025, Sitreva explore les nouvelles possibilités de recyclage de ce matériau, dans le strict respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets.

Sitreva a ainsi souhaité évaluer les opportunités de développement d'une unité de pyrogazéification des déchets de son territoire, en premier lieu les plastiques et le caoutchouc. Le gaz produit dans le cadre de cette unité pourrait être valorisé de différentes manières sur le territoire francilien, notamment via une injection dans le réseau de distribution exploité par GRDF.

À cet effet, une étude de faisabilité a été commandée au cabinet S3d, en partenariat avec GRDF et la Région Île-de-France. Cette étude doit éclairer Sitreva sur :

- La faisabilité théorique du projet, c'est-à-dire la quantification et la qualification des intrants disponibles ;
- La faisabilité pratique du projet, c'est-à-dire le dimensionnement de l'unité de pyrogazéification.

Les résultats de l'étude seront connus dans le cours de l'année 2022.



Benoît PETITPREZ
4^{ème} Vice-président
Délégué à la stratégie et aux affaires juridiques

« Les solutions d'avenir du recyclage des déchets émergeront du cœur des territoires : c'est la mission de Sitreva que d'explorer les nouvelles voies de développement de la valorisation et de soutenir l'innovation. La stratégie de recyclage des plastiques est porteuse d'enjeux environnementaux forts, et l'unité de pyrogazéification peut demain en constituer un élément industriel majeur. »

Réduire l'enfouissement du tout-venant



Tri au sol du tout-venant dans le centre de transfert de Rambouillet (Yvelines) pour en extraire la fraction incinérable.

En 2021, Sitreva a dû enfouir 32 778 tonnes de déchets, soit 12 % des déchets traités durant l'année. Celles-ci sont composées dans leur quasi-totalité de tout-venant (28 909 t ou 88,2 %). Mieux triée, une part importante du tout-venant peut pourtant être valorisée voire recyclée. C'est pourquoi Sitreva développe des solutions de tri du tout-venant, afin d'en réduire la part enfouie, mais travaille également en amont à faciliter l'orientation des déchets qui composent le tout-venant vers des filières de valorisation.

Faciliter l'orientation des matériaux vers les filières de valorisation

Le tout-venant constitue une catégorie particulière de déchet : il rassemble tous les déchets qui ne peuvent être mis dans les bacs de collecte et qui, bien qu'acceptés en déchèterie, ne rentrent dans aucune autre catégorie. La meilleure solution pour réduire la part enfouie de ce déchet consiste à en réduire le gisement à la source, qui se constitue pour partie à cause d'un tri suffisant de leurs déchets par les usagers ou d'un accès insuffisant de ces derniers aux filières de valorisation.

Sitreva s'est ainsi associé avec Eco-Mobilier, l'éco-organisme agréé pour la collecte et la valorisation du mobilier et, depuis 2014, multiplie les points de collecte sur ses déchèteries afin d'y rediriger une partie des déchets indûment traités comme du tout-venant. Ceux-ci étaient de 14 en 2020 sur le territoire de Sitreva. S'y sont ajoutés en 2021 ceux des déchèteries de Briis-sous-Forges (Essonne), Bû, Droue-sur-Drouette, Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir) et La Madeleine-de-Nonancourt (Eure) en 2021.

Cet accompagnement des usagers dans leur geste de tri ne serait cependant pas possible sans les travaux de modernisation et d'extension que mène Sitreva chaque année. Après les déchèteries de Janville, de Ouarville, de Pierres (Eure-et-Loir) et de Saint-Arnoult-en-Yvelines en 2019 et 2020,

ce sont ainsi les déchèteries de Bû (Eure-et-Loir) et de La Madeleine-de-Nonancourt (Eure) qui ont fait l'objet en 2021 de travaux à la fois de sécurisation de leurs quais de dépôt mais également d'augmentation du nombre de ceux-ci, autorisant l'offre aux usagers de nouvelles solutions de tri et donc de valorisation de leurs déchets.

Sitreva a enfin bénéficié en 2021 de l'extension des déchets pris en charge par Eco-mobilier, qui incluent désormais oreillers, couettes, caisses de rangement. Une autre extension est prévue en 2022 qui doit intégrer rideaux, stores et tapis.

Ce sont ainsi 3 331 t de déchets qui ont été captées par la filière de l'ameublement en 2021 au lieu d'accroître le gisement de tout-venant, une quantité modeste appelée à progresser.

Optimiser le tri

C'est pour améliorer encore la captation de la fraction incinérable du tout-venant que Sitreva a développé en 2021 les moyens de trier le tout-venant dans ses centres de transfert, notamment en équipant ceux-ci de nouveaux matériels. Le tri y est désormais effectué par une pelle sur pneus munie d'accessoires spécifiques :

- une pince pour séparer les déchets qui peuvent être valorisés énergétiquement de la part résiduelle destinée à l'enfouissement ;

- un grappin qui permet de charger le camion qui transportera les déchets jusqu'à leur site de traitement.

En outre, le centre de transfert de Dreux a été équipé d'une pelle dont les accessoires peuvent être changés en quelques secondes au lieu d'une vingtaine de minutes auparavant. Le tri effectué est ainsi bien plus rapide, précis et confortable pour les agents. En 2020, c'est le centre de transfert de Rambouillet qui avait bénéficié de ce matériel.

Sur le centre de transfert de Ouarville, l'opération de tri au sol du tout-venant était jusqu'alors contrainte par l'exposition du centre aux vents et par l'envol de déchets que celle-ci générerait vers les terres de culture environnantes. C'est pour résoudre ce problème que Sitreva a fait installer sur la zone dédiée de son centre de transfert une couverture surélevée, d'une hauteur sous voûte de 21 m, autorisant la manœuvre des engins, le déchargement le tri et le chargement des déchets à l'abri des éléments.

Sitreva a réceptionné dans ses centres de transfert en 2021 3 176 t de tout-venant collectées par ses membres et 28 124 t déposées dans ses déchèteries. 4 505 t incinérables ont pu être extraites de ce gisement et être valorisées à l'unité de valorisation énergétique et agroalimentaire (UVÉA) de Ouarville.



Daniel COLLEU
10^{ème} Vice-président
Délégué à l'exploitation et la valorisation

« Sitreva travaille à réduire chaque année la part enfouie de déchets. L'accompagnement de nos usagers dans leur geste de tri est à cet égard essentiel. Et nos centres de transfert, qui sont au cœur de notre logistique, jouent aussi désormais un rôle déterminant, en assurant, grâce à de nouveaux équipements et à l'expertise de nos agents, un tri supplémentaire des déchets réceptionnés. »

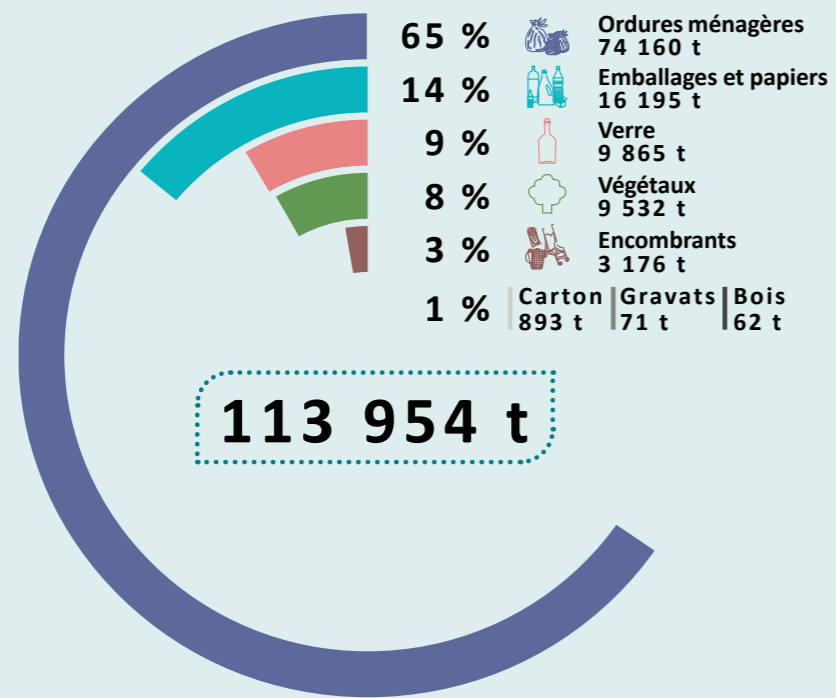


Bruno GUITTARD
5^{ème} Vice-président
Délégué au suivi de la délégation de service public

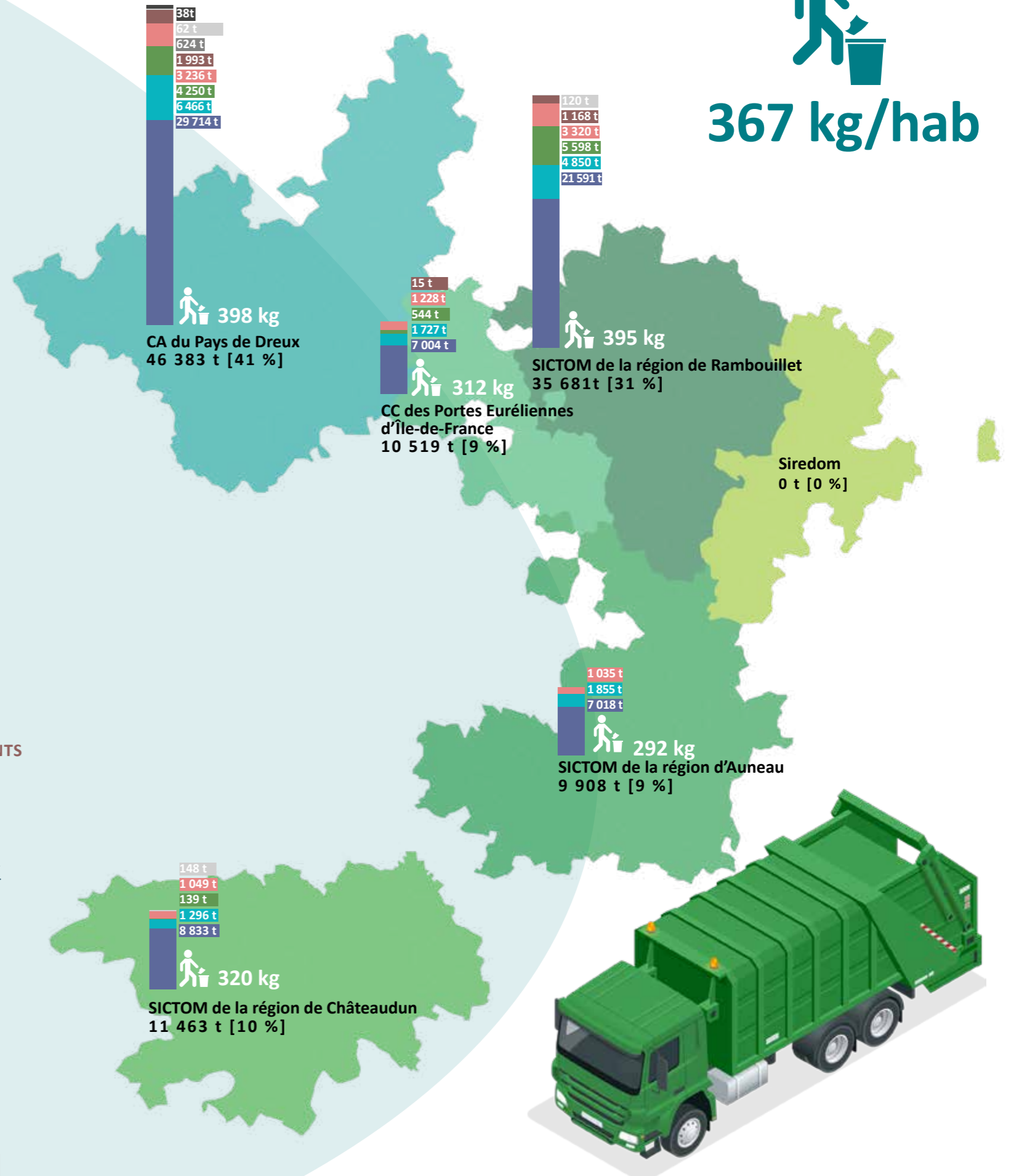
« Sitreva est fortement incité par la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) à privilégier l'incinération sur l'enfouissement. Mais le pouvoir calorifique trop élevé du tout-venant peut dégrader le processus de notre UVÉA. Sauf à concéder d'importants investissements pour adapter notre équipement, la meilleure solution de traitement du tout-venant reste sa réduction à la source. »

Chiffres clefs

La collecte par nos membres



367 kg/hab



Quantité collectée par habitant

	ORDURES MÉNAGÈRES	EMBALLAGES ET PAPIERS GRAPHIQUES	VERRE	VÉGÉTAUX	ENCOMBRANTS
Moyenne Sitreva	239 kg	52 kg	32 kg	31 kg	10 kg
CA du Pays de Dreux	255 kg	56 kg	28 kg	36 kg	17 kg
CC Portes Euréliennes d'Île de France	208 kg	51 kg	36 kg	16 kg	0,5 kg
SICTOM de la région d'Auneau	207 kg	55 kg	30 kg	0 kg	0 kg
SICTOM de la région de Châteaudun	247 kg	36 kg	29 kg	4 kg	0 kg
SICTOM de la région de Rambouillet	239 kg	54 kg	37 kg	51 kg	13 kg



La collecte en déchèterie

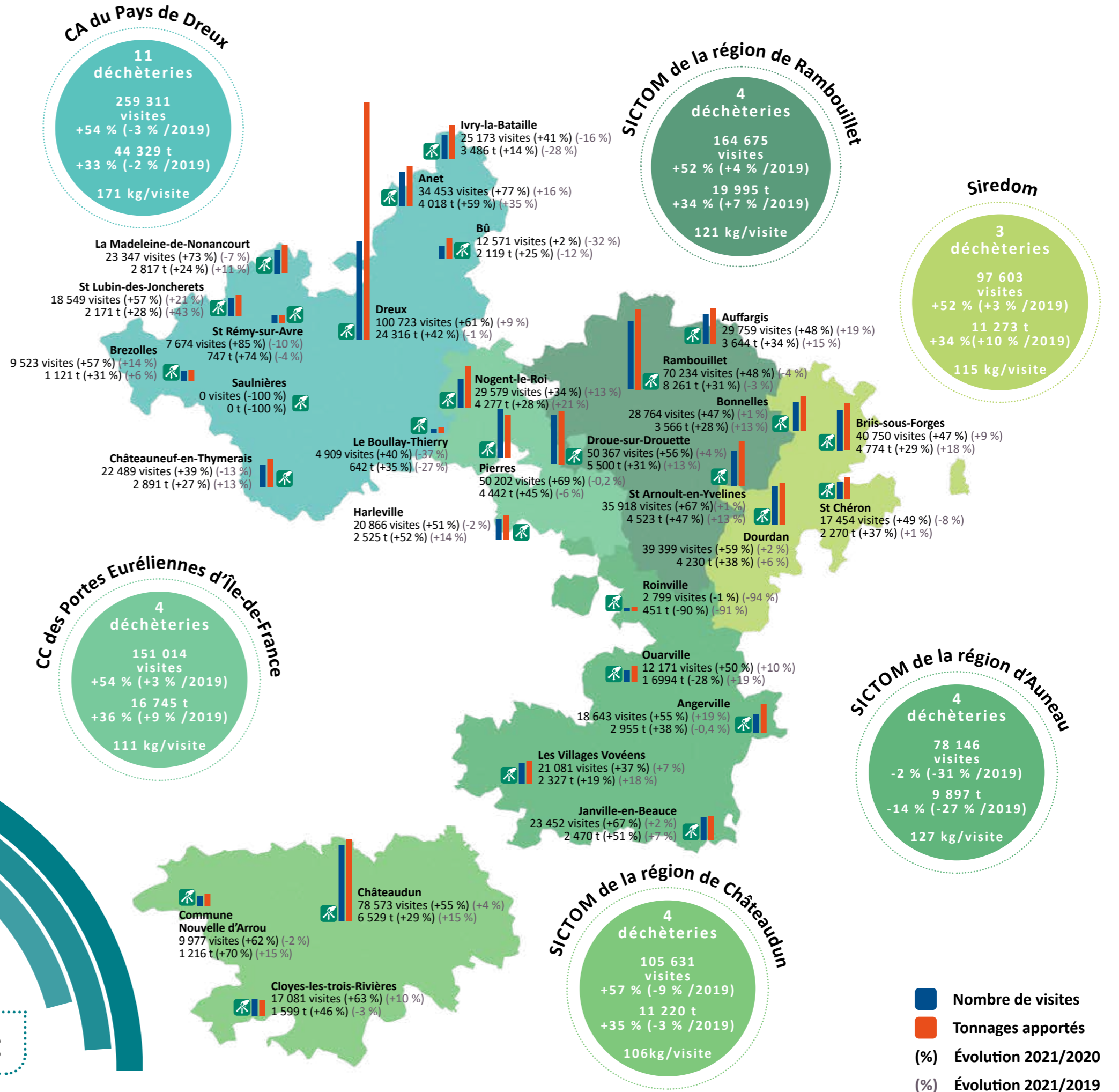
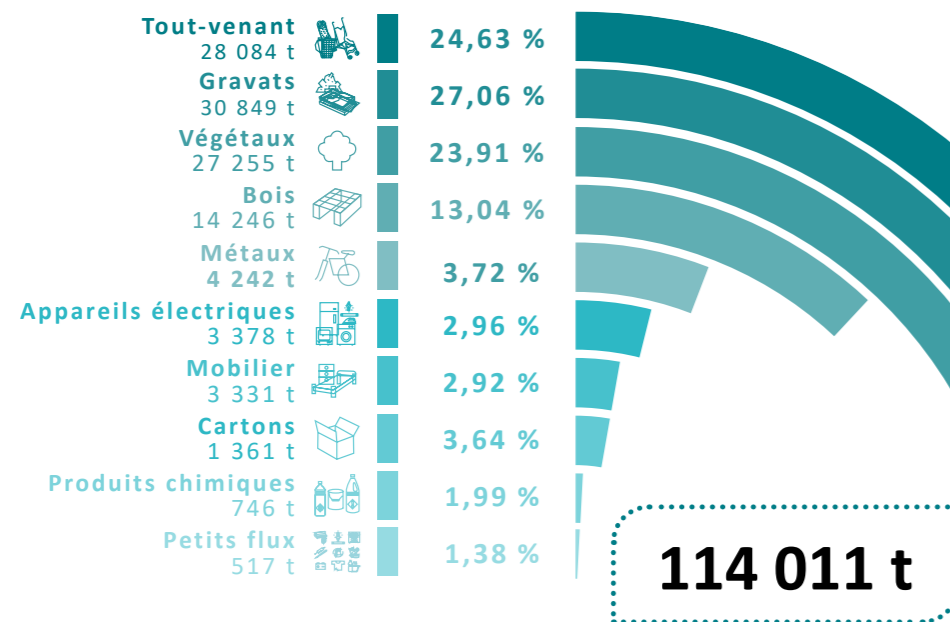
29
déchèteries

23
types de déchets admis

856 380
Visites

305 kg/hab

Les tonnages collectés en déchèterie par type de déchets



Le tri



25 392 t
apportées
aux centres de tri*



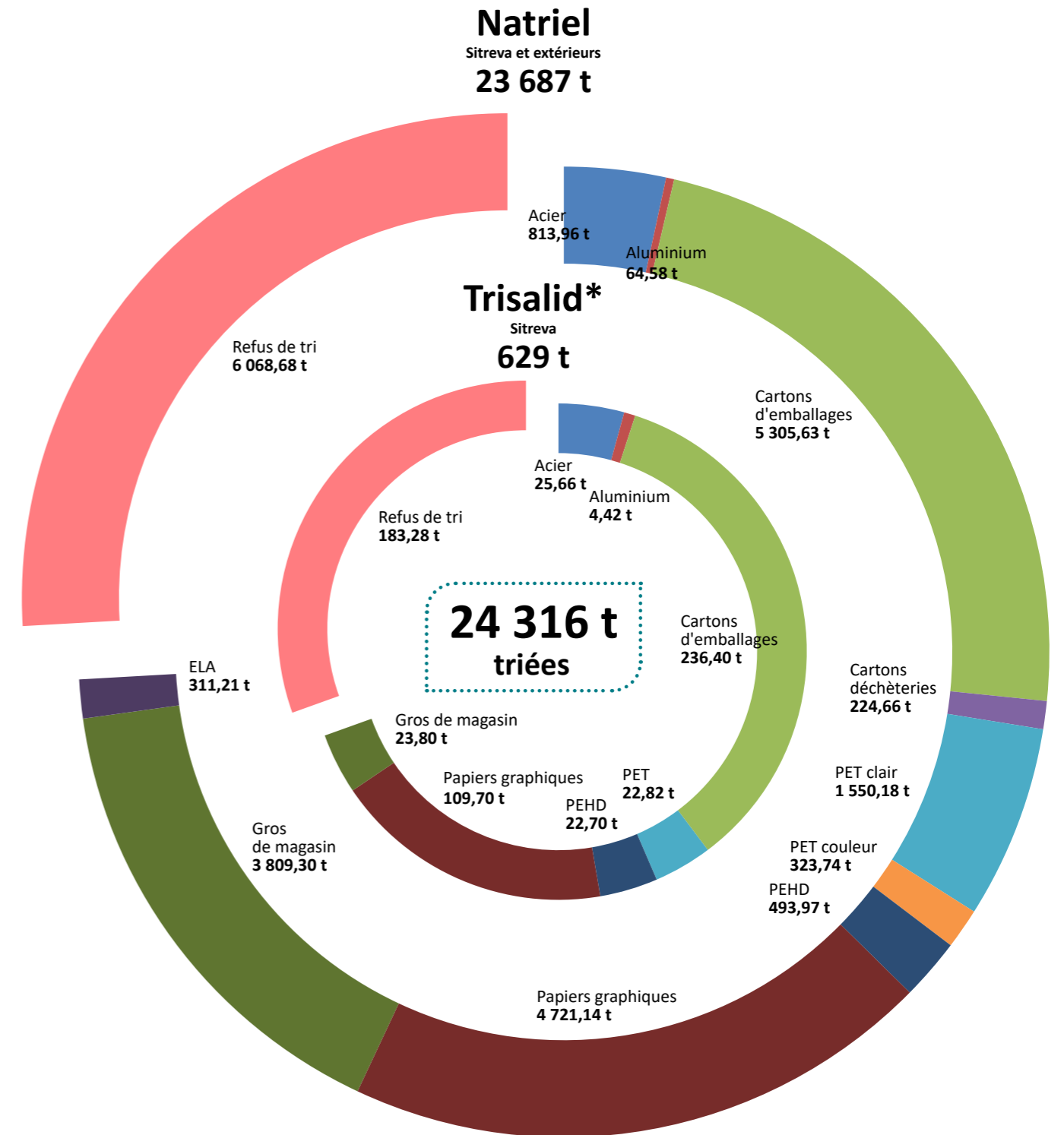
74 %
des déchets triés
valorisables
en matière



26 %
des déchets triés
valorisables
en énergie

Les matériaux issus du tri

	Sitreva (Natriel et Trisolid)	Extérieurs	TOTAL
Acier	389,02 t	450,60 t	839,62 t
Aluminium	39,35 t	29,652 t	69,01 t
Carton d'emballage	3 783,31 t	1 758,46 t	5 541,77 t
Carton déchèterie	224,66 t	-	224,66 t
PET clair	850,70 t	722,30 t	1 573,00 t
PET couleur	191,55 t	132,19 t	323,74 t
PEHD	298,84 t	217,82 t	516,67 t
Papiers graphiques	2 535,93 t	2 294,91 t	4 830,84 t
Gros de magasin	2 346,88 t	1 486,22 t	3 833,10 t
ELA	156,83 t	154,38 t	311,21 t
Refus de tri	3 757,34 t	2 494,62 t	6 251,96 t
TOTAL	14 574,41 t	9 741,15 t	24 315,56 t

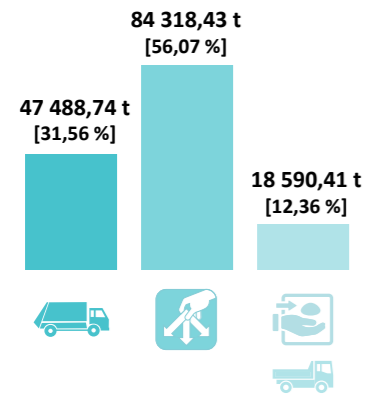


*Au cours de l'année 2021, un marché pour le tri des emballages excédant la capacité de Natriel a été attribué à Véolia, exploitante du centre de tri Trisolid à Saran (Loiret). 923 t y ont été acheminées.

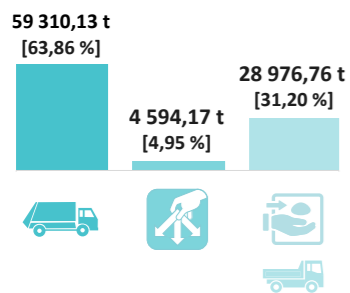
L'origine et le mode de valorisation des déchets traités en 2021

L'ORIGINE DES DÉCHETS SELON LEUR MODE DE VALORISATION

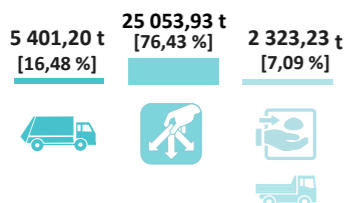
Origine des déchets valorisés en matière



Origine des déchets valorisés en énergie

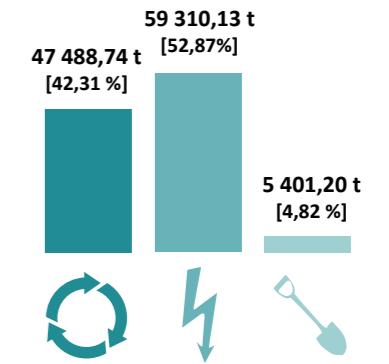


Origine des déchets enfouis

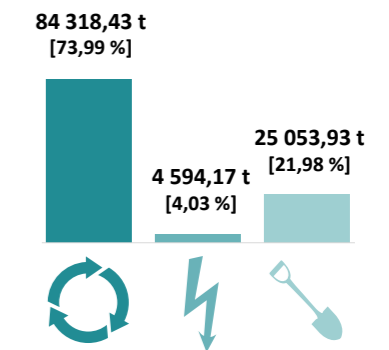


LE MODE DE VALORISATION DES DÉCHETS SELON LEUR ORIGINE

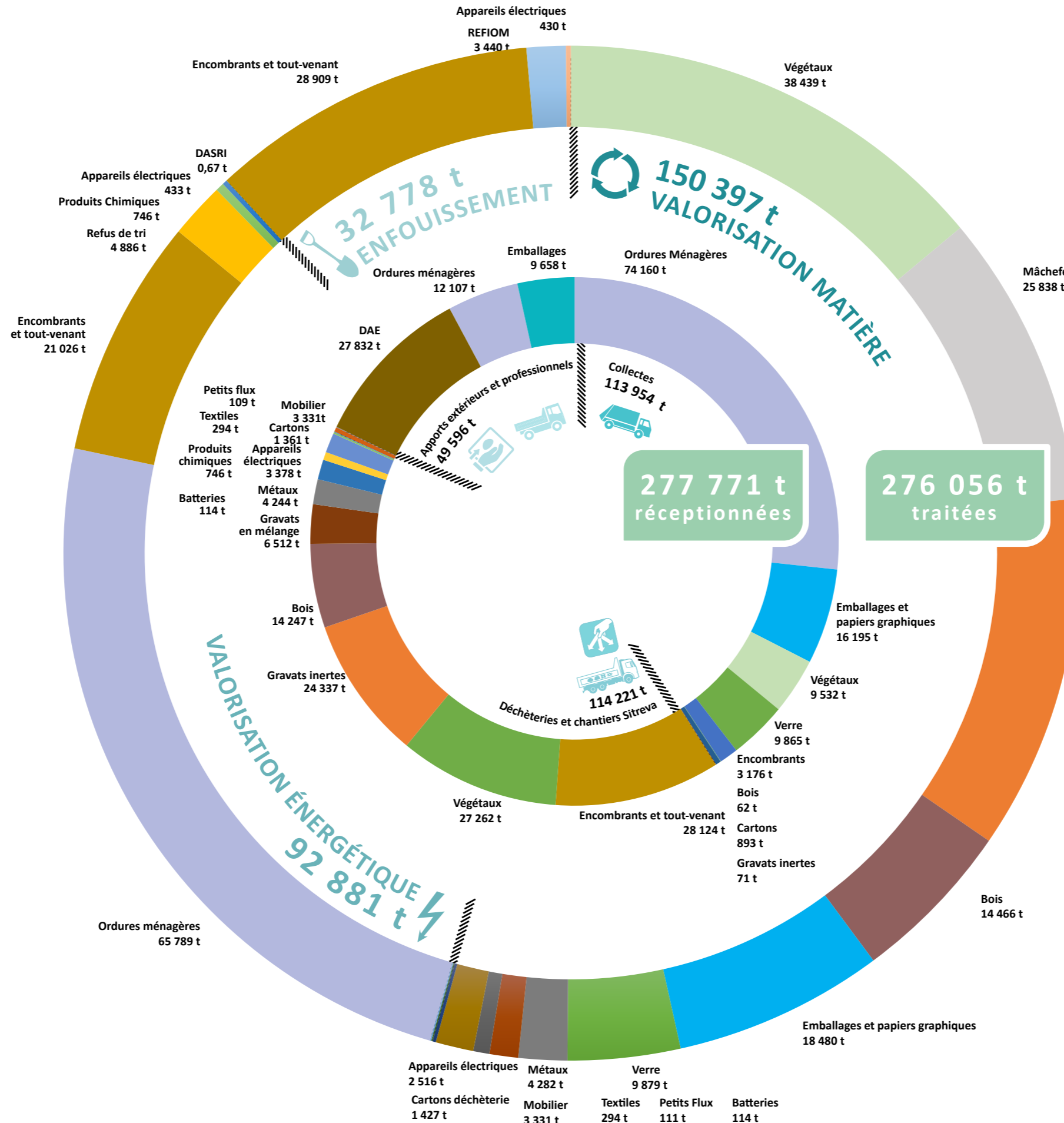
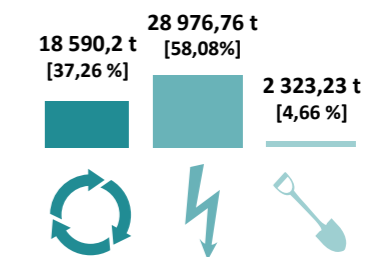
Valorisation des déchets issus des collectes




Valorisation des déchets issus des déchèteries



Valorisation des déchets issus des apports extérieurs et professionnels



A man with grey hair and glasses, wearing a blue t-shirt and work gloves, is handling a large green bag on the back of a truck. The background shows a green landscape with trees and a blue container. A large teal oval is overlaid on the right side of the image, containing the main title.

Placer les usagers au cœur du service public

L'ambition de Sitreva est d'adapter ses modes de fonctionnement et d'exploitation aux attentes et besoins des usagers du service public, en dépassant ses propres contraintes.

Nos objectifs

Objectif n°5 : Proposer un accès uniforme aux solutions de recyclage

Sitreva doit proposer à tous les usagers du service public du recyclage, sur son territoire, un niveau de service équivalent, conformément au principe d'égalité de traitement des usagers du service public.

Objectif n°6 : Proposer un service facile d'accès pour tous

Le service que Sitreva propose à ses usagers doit également être facilement accessible. Il s'agit d'adapter les conditions d'accès aux équipements aux besoins des usagers, de simplifier ou de rendre plus compréhensibles les règles de fonctionnement du service public, les formalités administratives et les conditions d'utilisation des équipements, et de proposer une solution alternative digitalisée chaque fois que cela est possible.

Objectif n°7 : Donner les moyens aux usagers d'être pleinement acteurs de la valorisation de leurs déchets

Les usagers du service public du recyclage en sont aussi les premiers acteurs en tant que producteurs des déchets pris en charge. Ils ont un rôle majeur à jouer à la fois dans la quantité de déchets confiés au service, dans la qualité de ces déchets, c'est-à-dire leur recyclabilité, et dans le tri à la source qu'ils effectuent. L'ambition de Sitreva est de donner aux usagers du service public les moyens de maîtriser ces aspects de leur rôle, en leur donnant une information plus claire et adaptée sur les différents types de déchets qu'ils produisent et les moyens de confier ceux-ci au service public du recyclage.

Pour un accès plus simple et responsable en déchèterie



Travaux d'extension des quais de la déchèterie de Bû (Eure-et-Loir).

En 2021 comme chaque année, Sitreva investit dans l'aménagement de ces équipements de proximité du service public du recyclage que sont les déchèteries dont ses membres lui ont confié l'exploitation. L'objectif du syndicat est d'offrir aux habitants un service homogène et facile d'accès sur tout son territoire. Cette ambition s'est déclinée en 2021 dans l'aspect réglementaire du service, par la définition de nouvelles conditions d'accès, à l'issue d'un important travail collaboratif.

L'homogénéisation des conditions d'accès

Après l'adhésion de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux à Sitreva en 2020 devait naturellement s'ensuivre une homogénéisation des règles et conditions d'accès aux déchèteries des deux territoires désormais unifiés. Sitreva a saisi l'occasion de ce travail pour adapter le règlement intérieur et la grille tarifaire de ses déchèteries au rôle croissant de

ces dernières dans le service public du recyclage.

Tandis que le pilotage de la démarche a été assuré par la commission des déchèteries, présidée par Loïc Barbier, plusieurs groupes de travail thématiques ont été réunis au sein des services de Sitreva, associant plus de 50 intervenants parmi les agents et responsables territoriaux des déchèteries et les responsables ou directeurs des autres services, donnant au projet la dimension d'un projet commun et porté par tous.

Mené entre le 10 mars et le 24 novembre, ce travail

a débouché sur un nouveau règlement intérieur des déchèteries et centres de transfert qui : acte l'accueil d'usagers professionnels sur les centres de transfert et harmonise les conditions d'accueil sur ces sites avec celles des déchèteries ; précise les règles de sécurité, notamment la circulation des véhicules sur les sites ; rappelle les mesures applicables en cas d'agression physique ou verbale envers les agents. Surtout, un nouveau mode de comptabilisation des apports sur les déchèteries et les centres de transfert a été défini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2022, voulu à la fois plus facile, plus moderne et plus responsable.

Plus facile, car la valeur d'un apport en déchèterie est désormais uniquement fonction du moyen de transport utilisé et comptabilisée en points. Les usagers particuliers disposent d'un compte crédité chaque année automatiquement et gratuitement de 50 points, qu'ils peuvent utiliser grâce à leur pass'déchèterie.

Plus moderne, car le nouveau dispositif donne une place plus importante aux moyens technologiques actuels. Grâce à leur « espace » sur sitreva.fr, les particuliers, les professionnels et les collectivités peuvent gérer leur(s) pass'déchèterie(s), créditer leur compte en ligne, et accéder à toutes les informations relatives à leurs apports.

Plus responsable, car les déchets ont été regroupés par familles auxquelles sont affectées un Tri-score qui varie selon leur nature et leur recyclabilité. Grâce au Tri-score, chaque usager connaît et maîtrise l'impact environnemental de ses apports.

L'amélioration permanente des sites

Chaque année, déchèterie après déchèterie, Sitreva œuvre à l'amélioration des installations ouvertes à ses usagers afin d'y faciliter les conditions d'accueil et de dépôt et proposer à tous les habitants de son territoire un service homogène. La déchèterie de Bû (Eure-et-Loir) a été l'objet de ce programme en 2021 et a bénéficié dans ce cadre de l'adjonction à sa plateforme de déchargement de deux nouveaux quais et de l'aménagement d'une nouvelle zone de dépôt en haut de quai, permettant ainsi l'apport dans cette déchèterie d'autant de types de déchets que dans les autres installations de Sitreva.

L'amélioration et l'harmonisation des équipements seront poursuivies en 2022 sur les déchèteries de Saulnières, Harleville, Cloye-les-Trois-Rivières (Eure-et-Loir) et Angerville (Essonne).

Tri-score des déchets transportés



Déchets dont le recyclage est totalement financé par une éco-contribution

A B C D E

Autres déchets recyclables, sans sur-tri

A B C D E

Autres déchets recyclables, après sur-tri

A B C D E

Autres déchets recyclables, à fort impact environnemental

A B C D E

Déchets non recyclables et/ou non triables

A B C D E

Le Tri-score est un indicateur de recyclabilité des déchets apportés en déchèterie. Plus le déchet est valorisable et moins son impact sur l'environnement est important. Il engendre une meilleure sensibilisation des usagers à leur geste de tri.



Loïc BARBIER
1^{er} Vice-président
Délégué aux déchèteries

« Les déchèteries sont un maillon essentiel du tri et de la valorisation des déchets mais également une chance d'influer sur la perception du recyclage et d'induire des comportements durables auprès des administrés. Sitreva s'attache à faire évoluer le service pour s'adapter aux nouveaux besoins des usagers et transforme ses installations pour intégrer les enjeux de demain. »

La communication, premier levier de mobilisation



Stand en commun avec le SICTOM de la région de Rambouillet au salon Art et Habitat à Dampierre (Yvelines).

Expliquer les enjeux de la valorisation des déchets ménagers est une tâche délicate car il s'agit de rendre compréhensible, par le plus grand nombre, des informations parfois très techniques. Par une approche ludique et didactique, Sitreva et ses membres s'attachent à informer l'ensemble des habitants du territoire afin de les rendre acteurs de la valorisation des déchets.

Un projet digital innovant de sensibilisation sur l'UVEA

Sitreva dispose d'outils industriels dédiés à la valorisation des déchets ménagers fortement ancrés sur le territoire : le centre de tri Natriel à Dreux et l'UVEA à Ouarville. Ces équipements sont aussi des outils de communication et participent à la sensibilisation du public.

Le renouvellement de la DSP a été l'occasion de repenser et moderniser, avec notre partenaire Suez, les dispositifs de communication de l'usine. Des outils pédagogiques mis en œuvre sur place et destinés aussi à être exportés lors des animations scolaires, afin que chaque enfant en classe, puis en famille de retour à la maison, puisse disposer d'outils adaptés pour apprendre et comprendre, tout en s'amusant autour des questions du traitement des déchets et de leur valorisation énergétique.

Un film d'animation du process offre une vision claire et compréhensible des processus mis

en œuvre dans l'UVE. Le traitement graphique ludique permet de simplifier la technicité de l'usine. Un film immersif projeté dans un cube à 360° propose une visite virtuelle de toute l'usine et plonge le visiteur au cœur de chaque étape du process. Ce film est transposable dans des casques de réalité virtuelle afin de pouvoir « exporter » l'usine dans les classes et auprès du public.

Pour compléter la sensibilisation ludo-pédagogique, des jeux vidéo éducatifs sont mis en place.

Ainsi, comme au centre de tri Natriel avec l'Espace ludo-éducatif Eco-logis, c'est un véritable espace dédié à la sensibilisation qui est mis en place à l'UVEA.

À la rencontre du public

Après une année au ralenti, la communication de terrain a repris sans pour autant retrouver le niveau de 2019. À la rencontre du public dans les écoles et lors de manifestations sur le territoire, le service communication a sensibilisé en direct au tri et à la valorisation des déchets 2 500 personnes.

Conscient de l'importance du numérique dans les habitudes quotidiennes, Sitreva a parallèlement poursuivi son activité sur ces supports numériques : Facebook, LinkedIn et Instagram qui viennent en complément du site internet. Ces plateformes permettent également de mettre en avant les activités et événements de Sitreva, ainsi que les informations importantes pour les usagers (fermetures ou changements d'horaires des déchèteries, nouvelles filières de tri, nouvelles consignes de tri...).

Information en temps réel

Sitreva, qui est responsable de 29 déchèteries pour un territoire qui s'étend de Dreux à Châteaudun en passant par Rambouillet, Dourdan et Janville, accueillant une population de 374 334 habitants, a fait de la rapidité de l'information de ses usagers

une priorité. Cependant, malgré la diffusion de bulletins sur les réseaux sociaux, son site internet, ou auprès des mairies de son territoire, l'information d'une modification temporaire des conditions d'accueil d'une déchèterie ou de sa fermeture provisoire peinait à atteindre les administrés.

C'est pourquoi, depuis juillet 2021, Sitreva propose une application gratuite qui permet de suivre en temps réel l'actualité de ses déchèteries et d'être notifié immédiatement sur son smartphone de tout changement concernant leurs conditions d'accès ou d'accueil.

Le programme d'animation pédagogique de Sitreva

En 2021, Sitreva a proposé à toutes les écoles primaires de son territoire son programme d'animation pédagogique. Celui-ci s'articule autour de trois axes :

- le métier d'ambassadeur du tri ;
- le parcours d'un emballage ;
- le bon geste de tri.

L'animation réalisée par un ambassadeur de tri dure de 1h30 à 2h30 selon le niveau de la classe et se déroule de la manière suivante, sous la forme d'un échange entre l'animateur et les élèves :

- présentation du rôle de l'ambassadeur du tri et de ses actions au quotidien ;
- présentation d'échantillons d'emballages pour apprendre le bon geste du tri ;
- projection de films sur le centre de tri, sur le recyclage ;
- jeux pédagogiques (rouletaboule, puissance-tri) ;
- possibilité de visiter les équipements : centre de tri, Unité de Valorisation Énergétique, déchèteries.



Virginie ROLLAND
8^{ème} Vice-présidente
Déléguée à la communication

« Informer, modifier les comportements et accompagner le développement du recyclage constituent la feuille de route des communicants qui participent ainsi activement au bon fonctionnement de Sitreva. Être en lien direct avec les administrés du territoire est une nécessité pour rendre acteurs les usagers du service public dans la valorisation de leurs déchets. »

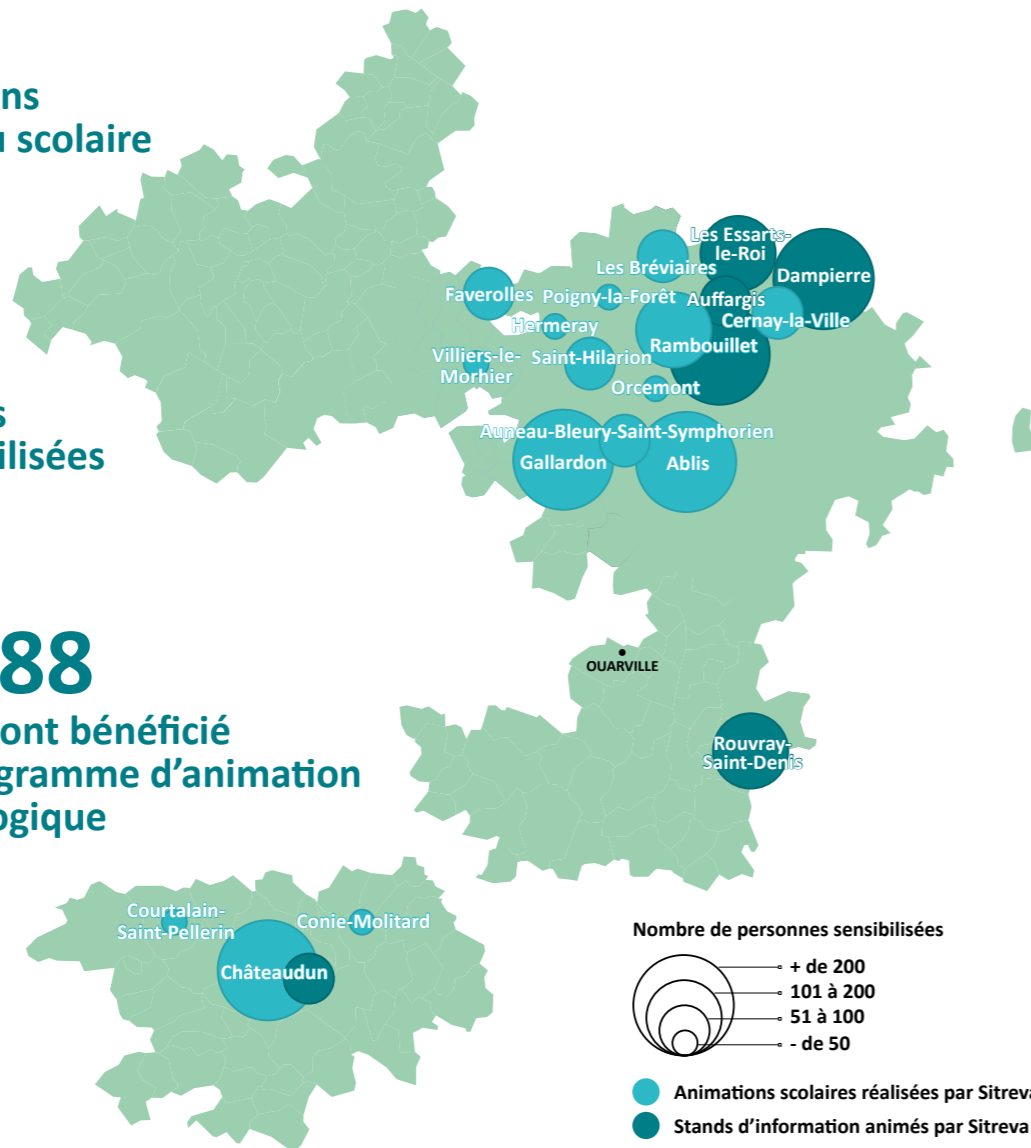
Chiffres clefs

Animations scolaires et événements

 **34**
animations
en milieu scolaire

 **80**
classes
sensibilisées

 **1 788**
élèves ont bénéficié
du programme d'animation
pédagogique



Sitreva a participé à 6 événements pour sensibiliser le public au tri et la valorisation des déchets.



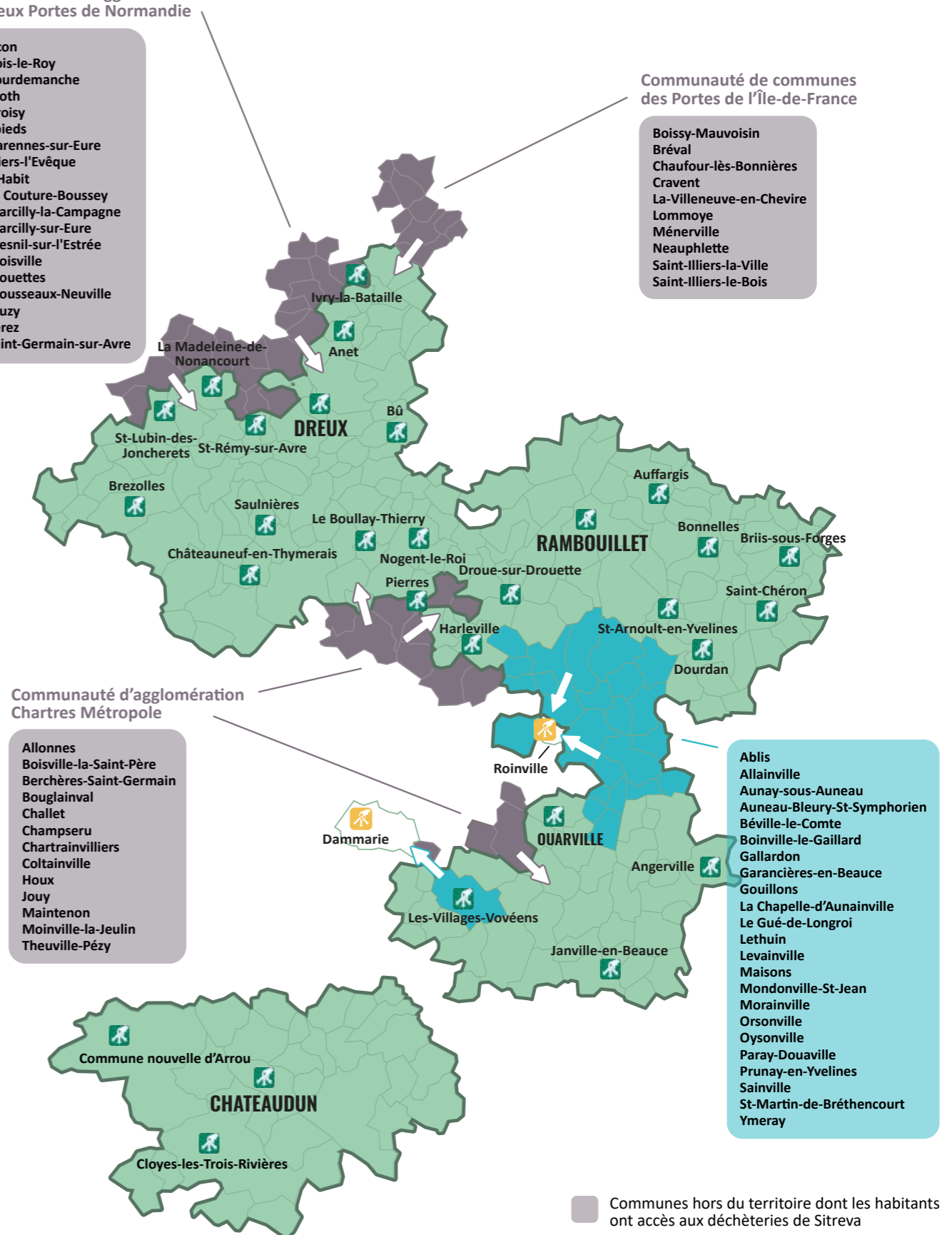
Partenariats d'accès aux déchèteries

Communauté d'agglomération
Évreux Portes de Normandie

- Acon
- Bois-le-Roy
- Courdemanche
- Croth
- Droisy
- Epieds
- Garennes-sur-Eure
- Illiers-l'Évêque
- L'Habit
- La Couture-Boussey
- Marcilly-la-Campagne
- Marcilly-sur-Eure
- Mesnil-sur-l'Estrée
- Moisville
- Mouettes
- Mousseaux-Neuville
- Muzy
- Serez
- Saint-Germain-sur-Avre

Communauté de communes
des Portes de l'Île-de-France

- Boissy-Mauvoisin
- Bréval
- Chaufour-lès-Bonnières
- Cravent
- La-Villeneuve-en-Chevire
- Lommoye
- Ménerville
- Neauphlette
- Saint-Illiers-la-Ville
- Saint-Illiers-le-Bois



Communauté d'agglomération
Chartres Métropole

- Allonnes
- Boisville-la-Saint-Père
- Berchères-Saint-Germain
- Bouglainval
- Challet
- Champseru
- Chartrainvilliers
- Coltainville
- Houx
- Jouy
- Maintenon
- Moinville-la-Jeulin
- Theuville-Pézy

- Ablis
- Allainville
- Aunay-sous-Auneau
- Auneau-Bleury-St-Symphorien
- Béville-le-Comte
- Boinville-le-Gaillard
- Gallardon
- Garancières-en-Beauce
- Gouillons
- La Chapelle-d'Aunainville
- Le Gué-de-Longroi
- Lethuin
- Levainville
- Maisons
- Mondonville-St-Jean
- Morainville
- Orsonville
- Oysonville
- Paray-Douaiville
- Prunay-en-Yvelines
- Sainville
- St-Martin-de-Bréthencourt
- Ymeray



Soutenir l'animation collective du territoire

L'ambition de Sitreva est de faire converger intelligence et connaissances pour avancer avec ses membres et partenaires vers un but commun : le rayonnement de son territoire et l'amélioration du service public du recyclage.

Nos objectifs

Objectif n°8 : Développer la connaissance de Sitreva et du service public du recyclage

Sitreva propose un service de qualité à son territoire dont les acteurs, pour en profiter pleinement et contribuer pleinement à son développement, doivent avoir pleinement connaissance.

Objectif n°9 : Valoriser l'expertise et l'action de Sitreva

Sitreva a développé une expertise reconnue dans le domaine du recyclage dont la réflexion collective doit pouvoir bénéficier.

Objectif n°10 : Développer la participation active aux instances, notamment régionales, dans le domaine des déchets

Pour œuvrer à l'intelligence collective, l'ambition de Sitreva est d'être à la pointe de la veille technologique et réglementaire, de partager les meilleures pratiques, qu'elles soient externes ou portées par Sitreva, et de participer activement aux échanges sur le service public du recyclage de demain.

Objectif n°11 : Développer la coopération dans le domaine des déchets sur son territoire

L'ambition de Sitreva est d'œuvrer activement à l'intelligence collective dans le domaine des déchets en développant la coopération avec et entre les acteurs, notamment les membres et EPCI du territoire, et en coordonnant les politiques et actions menées sur son territoire.

Partage d'expériences



Assises des bio-déchets le 24 novembre 2021 à Épernon (Eure-et-Loir).

Qu'il ouvre ses centres aux visiteurs, organise des événements ou accompagne ses membres dans les mutations du service public du recyclage, Sitreva multiplie et diversifie ses actions pour soutenir l'animation collective du territoire avec l'objectif de renforcer les liens avec ses partenaires.

Un groupe de travail sur les enjeux de demain

Chef de file de la gestion des déchets sur son territoire, Sitreva a initié en janvier 2021 la création d'un groupe de travail réunissant des représentants élus du territoire. Parmi les sujets évoqués : l'accès aux déchèteries de demain pour placer l'utilisateur au cœur du service public, favoriser le tri et l'économie circulaire ou encore l'évolution de l'accueil dans nos déchèteries et centres de transfert sur le territoire. Ce travail en coopération a donné lieu à la définition de nouvelles conditions d'accès aux installations de Sitreva.

Plus adaptées aux besoins des usagers d'aujourd'hui et de demain, les conditions d'accès définies lors des groupes de travail ont également placé les enjeux de l'économie circulaire au cœur du dispositif. Précurseur, Sitreva a créé le Tri-score, qu'il a déposé auprès de l'Institut National de la

Propriété Individuelle (INPI).

Le Tri-score est un système d'étiquetage à cinq niveaux, allant de A à E et du vert au rouge, établi en fonction de la filière de traitement d'un déchet et de son impact environnemental pour accompagner les usagers dans leur geste de tri. Outil de sensibilisation et d'information, il a également été mis à disposition de tous les membres de Sitreva.

Sitreva a été invité à participer aux instances délibératives de ses membres. L'objectif était de partager les conclusions des groupes de travail et de répondre aux questions des représentants élus pour un portage du projet à l'échelle de chaque territoire.

De nombreuses sessions de formation ont été organisées pour que chaque acteur du territoire et membre de Sitreva en ait une parfaite connaissance et dans l'objectif commun et partagé d'atteindre les objectifs de tri et de valorisation et qualité de service à l'utilisateur.

Un relais national du territoire

Au-delà des frontières de son territoire, Sitreva a l'ambition d'être à la pointe de la veille technologique et réglementaire, de partager les meilleures pratiques et de participer aux échanges sur le service public du recyclage de demain.

Pour cela, Sitreva démultiplie ses modes d'intervention avec des institutions reconnues afin de mutualiser les réflexions autour d'enjeux communs et d'être mieux entendus par l'État et les acteurs du secteur. Sitreva est notamment partenaire et membre actif au sein de l'association AMORCE ce qui lui permet de faire entendre sa voix sur les divers sujets d'actualité. En effet, rassemblant près de 1 000 adhérents pour 60 millions d'habitants représentés, AMORCE constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités en matière de gestion territoriale des déchets. Elle est largement reconnue au niveau national pour sa représentativité et sa participation auprès des principaux représentants des pouvoirs publics : gouvernement instances parlementaires, etc. Le partage des savoir-faire de Sitreva sur des sujets aussi divers que la fiscalité, l'évolution des modes de traitement ou encore l'exploitation des déchèteries viennent enrichir les échanges. Et inversement, l'expérience des entités partenaires vient nourrir les réflexions de Sitreva sur ses différents projets.

Pour maintenir son niveau d'expertise de technologie, Sitreva s'est rendu sur le salon Pollutec. Événement de référence des professionnels de l'environnement, ce salon est une vitrine des solutions environnementales pour l'industrie, les villes et territoires, et un tremplin pour les innovations du marché. L'objectif est à la fois de découvrir les technologies de demain et les acteurs et instances du secteur.



Jean-Yves DEBALLON
3^{ème} Vice-président

Délégué aux relations extérieures et institutionnelles en Centre-Val de Loire

« Le service public du recyclage n'atteindra ses objectifs de réduction des déchets et de leur impact sur l'environnement que par l'implication de l'ensemble des acteurs publics locaux et la coordination de leur action. Sur son territoire, la compétence de Sitreva le désigne naturellement comme chef de file de cette action commune. »

Les assises des bio-déchets

Acteur majeur de la gestion des déchets au niveau local, Sitreva mène une action auprès des pouvoirs publics pour faire entendre les enjeux et la complexité de la gestion territoriale des déchets et, en particulier, le rôle que peuvent y jouer les collectivités. La thématique des bio-déchets en est la démonstration.

Les problématiques de complémentarité des solutions à retenir et des modes de valorisation à privilégier, de maîtrise des coûts et de pérennité de la filière de valorisation, sont au cœur des interrogations actuelles de Sitreva.

La généralisation du tri à la source des bio-déchets est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024 et représente un enjeu de territoire. Cette fraction fermentescible composée de déchets organiques représente un tiers de la poubelle d'ordures ménagères des particuliers.

Sitreva s'est impliqué sur l'année 2021 pour tenir cette échéance et impliquer ses membres. Pour cela, Sitreva a organisé en nombre sa première matinale à l'attention des élus et de ses membres. Consacrée aux bio-déchets, cette matinée d'échanges et d'information visait à les sensibiliser sur le respect de l'échéance du 1^{er} janvier 2024 et les enjeux associés. La session s'est articulée autour de deux thématiques : contexte, actualité et réglementation, d'une part ; définition d'un plan d'action commun, d'autre part.

Cette matinale s'est conclue sur la création d'un groupement de commandes permettant un accompagnement commun du projet et la constitution d'un calendrier prévisionnel pour 2022. Sitreva a été désigné comme coordonnateur.

Données clés

Nos membres



CA du Pays de Dreux

81 communes
116 467 habitants
Siège : Dreux



Portes Euréliennes
d'Île-de-France
communauté de communes

CC Portes Euréliennes d'Île-de-France

28 communes*
33 726 habitants*
Siège : Épernon



SICTOM de la région d'Auneau

44 communes
33 977 habitants
Siège : Ouarville



SICTOM de la région de Châteaudun

28 communes
35 813 habitants
Siège : Châteaudun



SICTOM de la région de Rambouillet

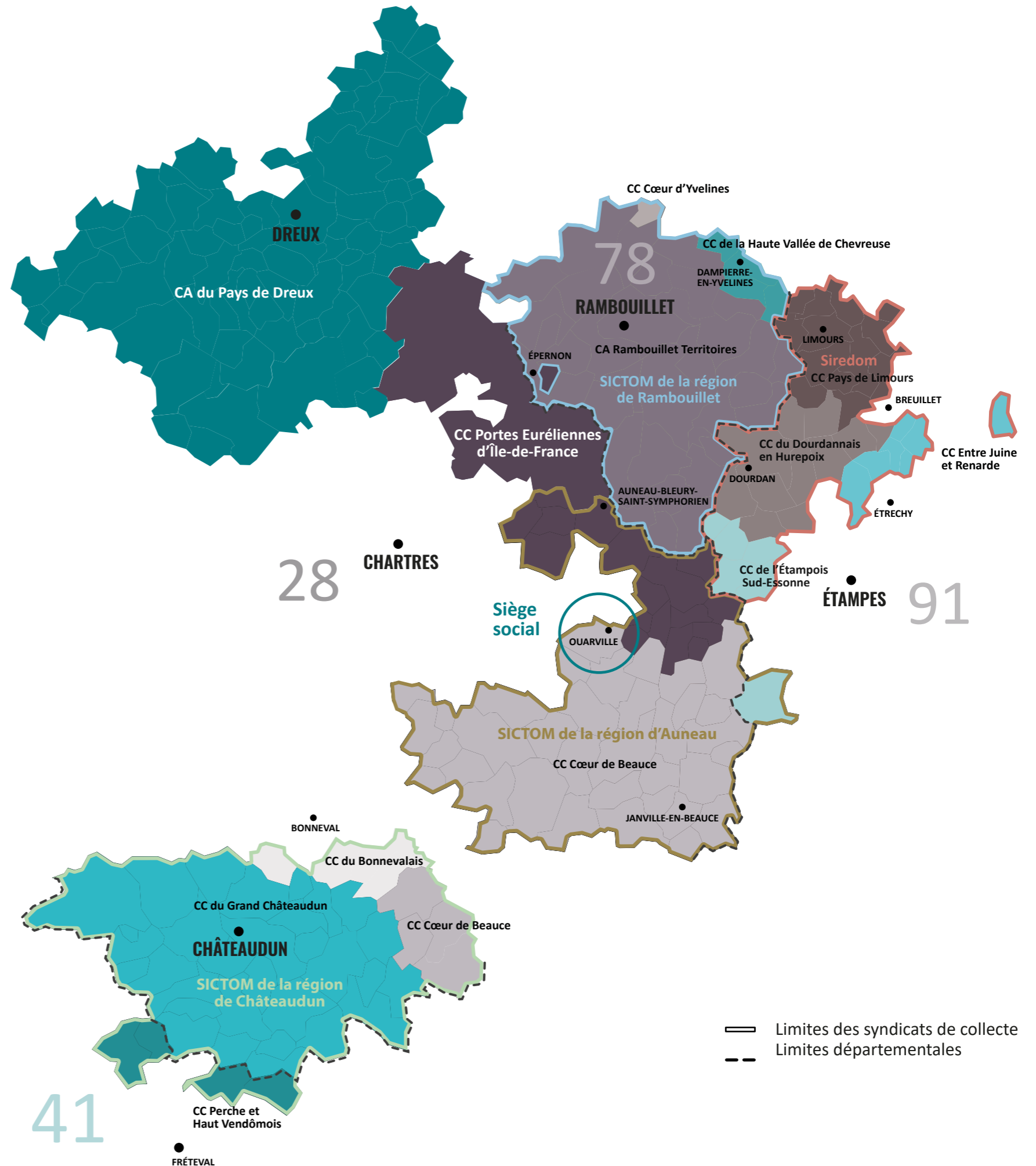
40 communes
90 409 habitants
Siège : Rambouillet



Siredom

37 communes*
63 942 habitants*
Siège : Evry-Courcouronnes

* Chiffres sur le territoire de Sitreva



Nos partenaires locaux et nationaux

Collectivités territoriales

Région Centre-Val de Loire



1 757 communes
2,5 millions d'habitants
Siège : Orléans

Région Île-de-France



1 297 communes
12 millions d'habitants
Siège : Saint-Ouen

Département d'Eure-et-Loir



365 communes
431 575 habitants
Siège : Chartres

Département des Yvelines



259 communes
1,4 millions d'habitants
Siège : Versailles

CA Rambouillet Territoires



36 communes
80 801 habitants
Siège : Rambouillet

CC Cœur de Beauce



48 communes
24 985 habitants
Siège : Janville-en-Beauce

CC Cœur d'Yvelines



31 communes
49 510 habitants
Siège : Neauphle-le-Château

CC de la Haute Vallée de Chevreuse



10 communes
25 750 habitants
Siège : Dampierre-en-Yvelines

CC de l'Étampois Sud-Essonnes



37 communes
54 283 habitants
Siège : Étampes

CC du Bonnevalais



19 communes
12 247 habitants
Siège : Bonneval

CC du Dourdannais en Hurepoix



11 communes
26 400 habitants
Siège : Dourdan

CC du Grand Châteaudun



23 communes
42 000 habitants
Siège : Châteaudun

CC Entre Juine et Renarde



16 communes
27 504 habitants
Siège : Etréchy

CC Pays de Limours



14 communes
27 226 habitants
Siège : Briis-sous-Forges

CC Perche et Haut Vendômois



23 communes
9 220 habitants
Siège : Fréteval

Eco-organismes, agences et associations



Agence de la transition écologique, anciennement Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) français créé en 1991. L'ADEME suscite, anime, coordonne, facilite ou réalise des opérations de protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie.



Aliapur, acteur de référence dans le recyclage des pneus usagés, est une société créée en 2003 dont les membres fondateurs sont, à parts égales, Bridgestone, Continental, Goodyear, Michelin et Pirelli. Ils valorisent les pneus qui sont déposés dans certaines de nos déchèteries.



Association créée en 1987, AMORCE constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion durable de l'eau. Elle compte 950 adhérents dont 2/3 de collectivités et 1/3 de professionnels.



Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP). Citeo oeuvre à réduire l'impact environnemental des emballages ménagers et des papiers, en les transformant en nouvelles ressources. Depuis 25 ans, les entreprises ont investi 10 milliards d'euros pour collecter, trier, recycler les emballages et les papiers. Cet engagement a permis de déployer la collecte sélective partout en France, de faire du tri le 1^{er} geste citoyen des Français et de créer des filières de recyclage, en partenariat avec les collectivités locales, les filières matériaux et les opérateurs.



Corepile est un éco-organisme sous Agrément d'État qui assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables pour le compte de ses membres metteurs sur le marché en France (producteurs, distributeurs, incorporateurs et importateurs).



Eco-organisme national qui collecte et traite les déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRI) perforants de 2 catégories de bénéficiaires : les patients en auto-traitement et les utilisateurs d'autotests de diagnostic des maladies infectieuses transmissibles.



Créée en 2012, EcoDDS est une société à but non lucratif dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques. EcoDDS travaille en collaboration avec ses entreprises adhérentes, conformément au principe de Responsabilité Élargie du Producteur, afin qu'elles réalisent concrètement leur engagement de collecter les produits usagés qu'elles ont mis sur le marché.



Eco-mobilier apporte des solutions pour la collecte et la valorisation des meubles usagés, en leur offrant une 2^{ème} vie, en les recyclant ou en les utilisant comme source d'énergie.



ecosystem est un éco-organisme à but non lucratif. Il organise la collecte, la dépollution et le recyclage des équipements électriques et électroniques (DEEE), des lampes à économie d'énergie et des petits extincteurs, détenus par les professionnels comme les particuliers.



Le Relais est un réseau d'entreprises qui agit depuis 30 ans pour l'insertion de personnes en situation d'exclusion, par la création d'emplois durables. Il a développé pour cela plusieurs activités économiques, dont l'activité textile qui a connu un rapide développement.

Agir pour un développement durable



Conscient de son impact sur la société, Sitreva a l'ambition d'inscrire son action dans une conception durable de son développement.

Nos objectifs

Objectif n°12 : Participer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD)

Comme toute organisation, Sitreva a une responsabilité sociétale, qu'il assume. Depuis sa création, Sitreva œuvre pour le développement durable, notamment en termes de lutte contre la pauvreté, de travail décent, de santé et de bien-être, d'éducation ou d'égalité entre les sexes. L'ambition 2030 de Sitreva est de conserver les préoccupations sociales et environnementales au cœur de son action et de contribuer dans le cadre de son activité à la réalisation des ODD établis par les Na-tions-Unies.

Objectif n°13 : Maintenir le coût du traitement des déchets ménagers et assimilés à un niveau soutenable

Le développement, pour être durable, doit être financièrement soutenable. Dans un contexte d'augmentation des coûts de traitement des déchets, Sitreva a l'ambition d'améliorer assez sa performance technico-économique pour préserver le caractère soutenable du coût de traitement des déchets ménagers et assimiléés sur son territoire.

Objectif n°14 : Atteindre un niveau durable de structuration et de professionnalisation

Les services de Sitreva doivent être assez structurés et professionnalisés pour pouvoir mener à bien l'ambitieux projet porté par Sitreva pour 2030.

Objectif n°15 : Limiter l'exposition du syndicat aux risques

La survenance d'un risque important non anticipé ni maîtrisé peut fragiliser une structure et rompre durablement la continuité du service public. La gestion des risques est donc un impératif de développement responsable. L'ambition 2030 de Sitreva est de limiter son exposition aux risques par la mise en place d'un outil de mesure et d'un plan de réduction des risques.

Réduire notre empreinte environnementale



Le dôme nouvellement installé au centre de transfert de Ouarville (Eure-et-Loir) protège le voisinage des nuisances occasionnées par le tri du tout-venant.

Réduire l'empreinte environnementale des habitants de son territoire, Sitreva le fait chaque jour. Mais le caractère vertueux de cette mission n'en rend pas les moyens mobilisés pour son exercice moins impactants pour l'environnement. Outre le respect de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), Sitreva veille à – et a mené en 2021 une nouvelle série d'actions de nature à – réduire l'impact négatif de son activité sur l'environnement, dans son mode d'organisation, dans la configuration de ses sites, dans son matériel d'exploitation.

Le choix de la proximité

Sur un territoire de 3 500 km², les services de transfert et de transport jouent un rôle essentiel dans l'optimisation du traitement des déchets. Les 5 centres de transferts de Sitreva permettent de rationaliser le transport en regroupant les ordures ménagères et les déchets issus des déchèteries et de réaliser des économies, à la fois financières et environnementales. Ainsi, en

2021, 80 % des déchets collectés en porte-à-porte ont été apportés sur un centre de transfert avant d'être emportés, compactés et massifiés, par des camions de plus grande capacité vers leur site de traitement, réduisant ainsi la distance parcourue par les bennes de collecte et le nombre de véhicules en circulation.

La réduction du transport passe aussi par la réduction des distances parcourues. L'une des missions de la direction de l'exploitation et de la

valorisation de Sitreva est de réduire au maximum les kilomètres parcourus pour vider les caissons de déchèteries en identifiant des sites de traitement le plus près possible de chaque déchèterie. En 2021, 87 % des déchets traités par ou pour Sitreva l'ont été sur des sites locaux situés en Centre-Val de Loire et en Île-de-France.

La préservation des abords des sites d'exploitation

Les centres de transferts ont une activité intense de déplacement de déchets à l'aide d'engins : déchargement des caissons de déchèteries, tri au sol du tout-venant incinérable et non-incinérable et rechargement dans les FMA. Ces actions peuvent entraîner des envols de papiers, de plastiques ou de poussières, polluant les abords des sites. Chaque année, Sitreva améliore l'équipement de ses installations afin de réduire l'impact de son activité sur son environnement.

En 2021, le quai du centre de transfert de Ouarville sur lequel est effectué au sol le tri du tout-venant a été pourvu d'une couverture surélevée, d'une hauteur sous voûte de 21 m, autorisant la manœuvre des engins à l'abri du vent, empêchant tout envol hors des limites du site.

La couverture présente un autre intérêt : l'exposition des déchets à la pluie génère habituellement un surpoids pouvant entraîner une augmentation des rotations de camions.



Nicolas BELHOMME
11^{ème} Vice-président
Délégué à l'environnement

« Le respect scrupuleux de la réglementation des ICPE réclame une attention permanente et un engagement de toutes les équipes de Sitreva. Il conditionne une large part des travaux et opérations d'investissement réalisés sur les sites du syndicat. Il est au cœur de la mission de Sitreva et de sa responsabilité. »



Éric SÉGARD
6^{ème} Vice-président
Délégué aux travaux et à l'équipement

« Tous les équipements de Sitreva – déchèteries, centres de transfert, engins, véhicules de transport – ont un impact sur l'environnement potentiellement élevé et négatif. Au-delà des prescriptions relatives aux ICPE, Sitreva investit, année après année, pour inscrire son activité dans un mode de développement moins carbonné, moins consommateur d'énergie, c'est-à-dire durable. »

Des équipements moins consommateurs d'énergie et plus propres

En 2021, Sitreva a poursuivi sa politique d'économie d'énergie en équipant 3 déchèteries supplémentaires de candélabres à LED. 52 % des déchèteries en bénéficient, réduisant ainsi la consommation d'énergie et augmentant l'efficacité en éclairage. Certaines déchèteries, plus isolées, ont été équipées de candélabres fonctionnant à l'énergie solaire.

Conformément à la loi de transition énergétique de 2015, Sitreva poursuit sa politique de transformation de son parc de véhicule. Après un investissement conséquent dans les véhicules légers électriques, le service du matériel s'intéresse aux véhicules poids-lourds, super-lourds ainsi qu'aux engins. L'objectif est de réduire l'empreinte carbone de Sitreva en investissant dans des équipements durables avec un meilleur impact environnemental.

Plusieurs expérimentations ont été réalisées en 2021 ou programmées en 2022 sur des camions électriques, au gaz naturel liquéfié (GNL), au gaz naturel comprimé (GNC) ou à l'hydrogène.

En 2021, 30 % du parc total de Sitreva est constitué de véhicules à faibles émissions.

Créer un environnement de bien-être au travail



L'un des magasiniers remet à un agent de déchèterie sa dotation de vêtements de travail.

Au-delà de la prévention des risques professionnels prévue par le code du travail, l'action de Sitreva auprès de son personnel en matière de santé et sécurité au travail tend de plus en plus vers la création d'un environnement de bien-être au travail. Il s'agit à la fois pour Sitreva d'assumer sa responsabilité sociétale mais également de contribuer à la satisfaction et l'épanouissement de son personnel afin d'améliorer la performance du syndicat. C'est dans cette optique que le service de Santé et sécurité au travail a déployé son action en 2021.

L'adaptation continue des équipements de protection

L'activité quasi industrielle de Sitreva se déploie dans de nombreux métiers qui exposent les agents à autant de risques différents : déchèteries, transport, transfert, maintenance, tri... Ils impliquent la mise à disposition du personnel d'équipements de protection individuelle (EPI) spécifiques, appropriés à chaque métier. La présence continue des agents de prévention et magasiniers sur le terrain et la réunion régulière de groupes de travail avec les différentes directions assurent la prise en compte des besoins et

l'amélioration continue de la qualité et du confort des équipements. En 2021, ce sont de nouvelles chaussures de sécurité, dont la technologie leur permet de s'adapter à la morphologie de chaque agent, et de nouvelles paires de gants qui ont été mises à disposition.

En 2021, les magasiniers ont parcouru plus de 40 000 km pour doter 225 agents en EPI allant du casque de chantier aux chaussures de sécurité, en passant par les vêtements de travail et les gants adaptés à chaque métier et tâche.

La prévention des nuisances sonores

La prévention des nuisances auxquelles les agents sont exposés sur leur poste de travail est au cœur du programme de prévention des risques professionnels. En 2021, une campagne de sensibilisation a été réalisée sur le bruit, en collaboration avec le laboratoire Cotral, auprès de 35 agents régulièrement exposés : agents de maintenance, mécaniciens, agents de quai, agents du centre de tri affectés à des travaux de maintenance ou opérateurs polyvalents.

Cette action de sensibilisation avait pour but de rappeler aux agents les risques liés aux nuisances sonores lors de leurs interventions et l'importance du port systématique de leurs équipements anti-bruits. Elle fut aussi l'occasion d'échanger sur l'adaptation de ces équipements aux contraintes de travail des agents et sur les améliorations possibles. À l'issue de cette campagne, Sitreva a mis à la disposition de ces agents de nouveaux bouchons d'oreilles, moulés sur mesure. Leur confort d'utilisation ainsi que leur filtrage plus intelligent des sons environnants rend leur usage plus aisé.

L'accompagnement psychologique et social

Sitreva a renouvelé en 2021 le partenariat qu'il a noué en 2016 avec la société Psya-Stimulus qui lui permet de proposer à l'ensemble de son personnel un service de soutien et d'accompagnement psychologique.

Ce service a en outre été augmenté par une nouvelle prestation d'accompagnement social de nature à aider les agents confrontés à des difficultés liées à un changement de situation (divorce, mutation, retraite...), à leur logement ou leur situation financière. L'accompagnement des agents est essentiel pour le bien-être au travail.

Au-delà de ces prestations spécifiques, il se fait grâce aux relations nouées par le service SST auprès de multiples partenaires : médecins, infirmiers et ergonomes des centres de médecine du travail ; conseillers en insertion et maintien dans l'emploi au sein du centre de gestion d'Eure-et-Loir ; psychologues du travail (prise en charge de 5 séances et par agent pour un entretien à distance ou en cabinet avec un psychologue) ; travailleurs sociaux.

Équipements distribués en 2021 :

- 993 vêtements de travail (bonnets, tours de cou, sweats, t-shirts, blousons),
- 239 paires de chaussures de sécurité,
- 2 746 équipements de protection individuelle,
- 225 agents dotés



Stéphane LEMOINE
Président de Sitreva

« La création d'un environnement de bien-être au travail peut être d'abord perçue comme un facteur de motivation et d'augmentation de la productivité, au bénéfice de l'employeur. Mais il s'agit aussi de prendre acte de la part du travail dans la vie de chacun et donc du rôle qu'il peut jouer dans l'amélioration de la qualité de vie. Assurer le bien-être au travail de ses agents est à cet égard une responsabilité, que Sitreva entend pleinement assumer. »

Un budget équilibré



L'équipe de la Direction des finances en réunion.

Le budget primitif 2021 affichait une section de fonctionnement excédentaire mais dans une moindre mesure qu'en 2020. À l'issue de l'exercice 2021 cependant, la CAF, après neutralisation des charges non décaissables et des produits non encaissables, présente une relative stabilité : elle est au CA 2021 de 6 240 211,68 €, fruit du travail permanent de maîtrise des dépenses et des recettes du syndicat.

Des dépenses contenues et des recettes soutenues

Le resserrement prévisionnel des marges du syndicat au cours de l'année 2021 découlait essentiellement, d'une hausse attendue des charges réelles de fonctionnement liée à la reprise contrainte de l'activité après une année 2020 marquée par les mois de confinement, non accompagnée d'une hausse parallèle des ressources compte-tenu notamment des tensions sur les cours des matières premières et donc des recettes de valorisation. Le résultat de l'exercice démontre cependant la maîtrise des dépenses, couplée à une hausse significative des recettes.

S'agissant des dépenses, les frais de gestion, qui rassemblent charges opérationnelles et de structure, frais de personnel et charges financières, ouverts à 19 991 598,76 €, représentent en fin

d'exercice 19 544 904,76 €, soit une économie de 446 694,00 €. De même, les charges de traitement (DSP et autres contrats de traitement des déchets) devaient générer 10 063 585,85 € de dépenses ; or l'exercice s'achève à 9 822 532,46 €, soit une économie de 241 053,40 €.

S'agissant des recettes, celles générées par la valorisation des matériaux dans les filières dédiées représentent en fin d'exercice 2 655 401,90 € contre 877 604,98 € prévus au BP. La part de ces recettes reversée aux membres passe de 571 235,72 € au BP à 1 686 254,10 € au CA tandis que la part non reversée, qui abonde directement la CAF, est passée de 306 369,26 € à 969 147,80 €. Cette hausse est directement liée au rebond des cours pendant l'année. En outre, le produit des « apports extérieurs », c'est-à-dire des apports payants tant en déchèterie qu'au centre de tri (par les clients du groupement de commande CMTV), présente également un niveau plus élevé au CA qu'au BP, passant de 2 626 459,52 €

à 3 382 261,70 €. Enfin, la bonne activité d'Uvéa a permis de dégager un intéressement à la vente d'électricité non prévu de 561 277,64 €.

Le coût du tri optimisé

Ainsi qu'il ressortait des budgets principal et annexe adoptés par le comité syndical, la mission de traitement des emballages et papiers graphiques incluant leur tri par Natriel dans le cadre d'une exploitation en régie par Sitreva devait avoir un poids neutre dans l'épargne dégagée par le syndicat durant l'exercice. Toutefois, les conditions d'exploitation de Natriel ont permis au cours de l'exercice la constitution d'économies. Grâce aux réglages effectués tout au long de l'année, Natriel s'est finalement montré en mesure de prendre en charge plus d'emballages que prévu, limitant le recours extérieur au centre de tri Trisolid, générant autant d'économies. Parallèlement, les charges opérationnelles et de structure du centre de tri, de même que les frais de personnel ont été maîtrisés et affichent au compte administratif un montant inférieur à celui prévu au BP. Le tri et le traitement des emballages via Natriel génère finalement sur l'exercice une épargne brute de 522 022,94 € (sur le total de 6 240 211,68 € constaté au compte administratif).

Le remboursement de la dette maîtrisé

Au cours de l'exercice, deux emprunts ont été contractés pour un total de 5 900 000,00 €. Le syndicat bénéficie de la constance de sa politique de maîtrise de son endettement qui s'établit ainsi à 18 139 244,83 € au 1^{er} janvier 2022 contre 14 995 182,66 € au 1^{er} janvier 2021 et



Pierre-Yves KOPPE
2^{ème} Vice-président

Délégué aux finances, au patrimoine, et au contrôle de gestion

« Grâce à la maîtrise de ses charges de gestion, le syndicat dégage à l'issue de l'exercice 2021 un résultat bien plus avantageux que celui prévu lors du vote du budget. C'est par l'attention constante portée à la nature et au rythme de ses dépenses et la perception pointilleuse de ses recettes que Sitreva pourra durablement porter son projet de territoire. »

17 299 463,28 € au 1^{er} janvier 2020. La capacité de désendettement du syndicat (c'est-à-dire le temps que, toutes choses égales par ailleurs, le syndicat mettrait pour rembourser le capital de sa dette s'il y consacrait la totalité de son épargne brute) conserve ainsi un niveau particulièrement favorable, soit 2,95 ans au 31 décembre 2021.

Le fonds de roulement conforté

Compte-tenu du résultat de clôture de la section de fonctionnement (+ 5 494 210,13 €) et du solde d'exécution de la section d'investissement (+ 407 689,56 €), le syndicat dispose à l'issue de l'exercice 2021 d'un fonds de roulement de 5 901 899,69 €. Il constituera, lors de l'exercice 2022, avec l'épargne nette que devrait dégager la section de fonctionnement après paiement de l'annuité de dette la base du financement des opérations d'équipement.



54,99 €/hab

montant net
des contributions
des membres de Sitreva
et coût net du recyclage
par Sitreva

La reprise du centre de transfert de Dreux : l'efficacité en régie



Chargement de tout-venant au centre de transfert de Dreux (Eure-et-Loir).

Au cours de l'année 2021, les équipes de la direction de l'exploitation de Sitrava chargées du secteur de Dreux allaient vivre une aventure épique : reprendre en quelques mois en régie l'ensemble de l'activité de transfert et de transport d'un site après son rachat négocié auprès de sa société exploitante en quelques semaines. Les objectifs étaient simples : optimiser les coûts et l'organisation, et remplacer un prestataire efficace par un service efficace.

Un centre de transfert...

L'adhésion de l'Agglomération du Pays de Dreux le 1^{er} janvier 2020 impliquait pour Sitrava la création d'un nouveau réseau d'installations, la liaison de nouveaux partenariats de traitement et le déploiement de son organisation sur ce nouveau territoire. Tandis que les 11 déchèteries seraient désormais exploitées en régie, après la décision de ne pas renouveler le marché d'exploitation de 7 d'entre elles, l'ensemble des prestations de transfert et de transport étaient toujours réalisées

dans le cadre de marchés publics. Sitrava devait notamment composer avec l'exploitation par la société Suez du seul centre de transfert du territoire, installation indispensable à la logistique du traitement des déchets.

Au cours de l'année 2020, Sitrava avait déjà repris en régie plusieurs missions de transfert et de transport sur le secteur : le transport des bennes issues des 11 déchèteries ; le chargement des végétaux ; le chargement et le transport du bois. Un accord passé avec la société Suez avait permis le partage des locaux sociaux du centre de

transfert pour accueillir le nouveau personnel de Sitrava chargé de ces missions.

Exploité par la société Suez, le centre de transfert de Dreux était aussi sa propriété. Mitoyen de la déchèterie, il présentait l'avantage d'une possible mutualisation des moyens d'exploitation et d'une rotation rapide des bennes. En outre, plusieurs constats avaient été dressés sur la cohabitation avec Suez : la société était nécessairement avantagée par sa possession du seul centre de transfert du territoire et le prix de sa prestation s'en ressentait logiquement ; l'absence de délimitation claire avec la déchèterie, auparavant également exploitée par la société, faisait l'objet de plusieurs non-conformités majeures au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

La quête d'autonomie, de souplesse d'exploitation et l'optimisation des coûts avaient donc rapidement milité pour l'exploitation en régie par Sitrava de son propre centre de transfert, idéalement celui de Dreux compte-tenu de sa localisation, et, à l'issue de discussions menées au cours de l'année, Suez avait exprimé son accord pour céder le site au 1^{er} janvier 2021. Sitrava est ainsi devenu propriétaire du site, en même temps que le marché d'exploitation dévolu à Suez n'a pas été renouvelé.

Structuré et optimisé...

Sitôt acquis, le centre de transfert devait rester opérationnel sans rupture de la continuité du service public. Les salariés de Suez se sont vu proposer de rejoindre Sitrava. Complété de nouvelles recrues, l'effectif du centre de transfert au 1^{er} janvier 2021 était composé de 6 agents.

La mise en œuvre prévisionnelle de nouveaux outils d'exploitation avait fait l'objet d'un plan d'investissement important. Sitrava a fait l'acquisition de 7 semi-remorques à fonds mouvants et de 5 camions tracteurs pour assurer le transport des déchets. Les outils de gestion du site ont été mutualisés avec le matériel déployé au cours de 2020. La mise en place du matériel nécessaire à l'entretien des véhicules et des engins a été effectuée en parallèle.

A pu commencer le travail de réorganisation progressive du site ainsi que la récupération des marchés de chargement-transport existants. Les maîtres-mots : structuration, optimisation, suivi et valorisation. La consolidation des équipes et la mise en œuvre des outils et procédures adaptés ont constitué les premiers jalons.

Ainsi, le chargement des ordures ménagères a été repris en régie dès l'achat de l'installation ; le marché de chargement des gravats a été récupéré en régie le 1^{er} juin 2021. De même, le transport des ordures ménagères a été repris en régie le 1^{er} août : le marché prévoyait un coût unitaire de transport de 20,56 €/t alors qu'il s'est établi chez Sitrava à 15,22 €/t ; en outre, la régie apporterait souplesse, réactivité et l'avantage d'une planification lissée des chargements et des transports.

Durant l'année, l'effectif du centre est ainsi passé, au fur et à mesure des échéances des marchés, à 9 agents de quai. L'effectif des chauffeurs a également été renforcé.

Permettant de suivre l'activité...

Dès le début de l'année, le logiciel de pesée de Suez a été remplacé par celui utilisé sur les autres centres de transfert de Sitrava, permettant le déploiement des procédures « maison » de saisie et l'uniformisation des formats de données. L'accès aux données en temps réels a permis le suivi quotidien de l'exploitation : stocks, rotations, tonnages, répartition des charges et des transports... Ces données ont été utilisées pour piloter l'organisation du site, expérimenter, corriger et valider les procédures. Le point de vigilance a porté sur le suivi des stocks, dont les seuils sont réglementés et contrôlés par la DREAL.

Et de valoriser les déchets

Grâce à la reprise du centre de transfert, Sitrava a pu y mettre en œuvre le tri du tout-venant, pratique déjà en place sur les autres centres de transfert de Sitrava. Tandis qu'avant la reprise en régie, le tout-venant issu des déchèteries était simplement stocké avant d'être rechargé puis enfoui, la nouvelle organisation du site a ouvert un espace pour le tri au sol du tout-venant, afin de séparer la fraction incinérable – valorisée en énergie – de celle résiduelle dirigée vers l'enfouissement.

Le travail d'aménagement et d'organisation du centre de transfert de Dreux se poursuit en 2022. Les objectifs restent de structurer et de professionnaliser les équipes pour atteindre le meilleur niveau de service et de taux de valorisation des déchets.

Natriel en régie : le défi de l'optimisation



Les tapis de tri du centre de tri Natriel à Dreux (Eure-et-Loir).

La reprise de l'exploitation du centre de tri Natriel (Dreux, Eure-et-Loir), géré en régie par l'Agglo du Pays de Dreux jusqu'à son adhésion à Sitreva le 1^{er} janvier 2020, a placé le syndicat face à une triple exigence : la satisfaction de ses clients extérieurs ; le fonctionnement du centre à pleine capacité ; le respect d'un taux élevé de pureté des matériaux issus du tri dans un contexte de crise sanitaire et de durcissement des conditions de reprise. L'année 2021 a permis d'éprouver la justesse des choix d'exploitation, dans l'attente de la prochaine adaptation du centre à l'extension des consignes de tri.

L'adaptation de la cadence de tri à l'augmentation des tonnages triés...

Deux évolutions majeures des conditions d'exploitation de Natriel ont accompagné la reprise de son exploitation par Sitreva. D'une part, fin 2018, à l'issue d'un appel d'offres, Natriel avait été choisi pour assurer le tri des emballages de Chartres Métropole Traitement et Valorisation (CMTV), du SICTOM BBI, du SICTOM de Nogent-le-Rotrou et du SIRTOM de Courville-sur-Eure, La Loupe et Senonches. Le marché, qui devait

modifier profondément l'activité du centre de tri – le groupement représentant quelques 9 700 t d'emballages à trier –, avait débuté le 1^{er} janvier 2019 pour une durée de trois ans. C'est donc à Sitreva qu'il est revenu d'en poursuivre l'exécution. D'autre part, dès janvier 2020, les emballages et les papiers graphiques de la Communauté de Communes des Portes euréliennes d'Île-de-France et des SICTOM des régions d'Auneau et de Rambouillet, qui étaient triés au centre de tri SETRI à Rambouillet (Yvelines), ont été apportés à Natriel, qui a ainsi vu les tonnages qui lui étaient confiés augmenter de 54 % pour atteindre 23 660 t.

Cette augmentation a nécessairement induit une adaptation technique. Un 3^{ème} poste a été mis en

place sur la ligne de tri et les jours de tri, portés à 5 par semaine – jusqu'à lors, 4 jours étaient consacrés au tri et 1 jour à la maintenance. La durée des postes a en parallèle été ramenée de 35 à 28 heures par semaine.

...puis à l'augmentation du taux de pureté attendue des matériaux issus du tri

Au cours du premier trimestre 2020, les contraintes pesant sur la filière papier ont conduit les repreneurs à exiger le respect strict des Prescriptions techniques minimales, soit la présentation par le papier issu du tri d'un taux de pureté de 97 % alors qu'un taux de 85 % était jusqu'alors toléré. Le non-respect de ce taux de pureté serait synonyme de l'arrêt des reprises.

Afin d'obtenir ce taux de pureté, la cadence de tri au sein de Natriel a été réduite, ce qui a mathématiquement réduit la capacité de tri. En compensation, il a été décidé d'augmenter le temps de travail hebdomadaire des trois équipes de valoristes de 28 heures par semaine à 35 heures par semaine.

Alors même que cette nouvelle organisation a posé de nouveaux problèmes logistiques – le temps réservé aux opérations de maintenance préventive s'est vu réduit, ce qui a généré un niveau d'usure plus élevé du process –, elle n'a cependant toujours pas permis d'assurer le tri de l'ensemble des tonnages d'emballages confiés à Sitreva, contrainte par les mesures nouvelles de protection sanitaire contre la covid-19 qui ont dû être mises en place en cours d'année. Ainsi, à la fin 2020, environ 400 t d'emballages ont été chaque mois dirigées vers l'incinération.



Daniel MORIN
7^{ème} Vice-président
Délégué au centre de tri

« Natriel est l'un des outils industriels majeurs dont Sitreva a la charge. Dans un contexte difficile, nos équipes ont su le mettre en capacité de remplir entièrement sa mission et conforté son rôle déterminant dans le service public du recyclage. Adapté à l'extension des consignes de tri, Natriel pourra à moyen terme trier l'ensemble des collectes sélectives d'Eure-et-Loir. »

La professionnalisation des équipes du centre de tri

De nouvelles voies d'optimisation ont été explorées dès le début d'année 2021, qui ont concerné plus spécifiquement les ressources humaines. Acte a été pris de l'impossible accompagnement individualisé, pourtant requis, de l'ensemble des agents valoristes, tous employés dans le cadre d'un contrat « parcours Emploi Compétence ». Sitreva a donc poursuivi la politique de l'Agglo du Pays de Dreux en matière d'insertion professionnelle, confortant Natriel en tant qu'outil privilégié d'aide au retour à l'emploi, mais en partenariat avec l'association Graces (Dreux, Eure-et-Loir) et pour un nombre plus restreint de bénéficiaires. Le remplacement progressif des salariés sous contrats aidés, dont la durée était limitée à 6 mois, par des contractuels de plus longue durée ou des emplois permanents a permis de professionnaliser et donc d'améliorer le rendement de chaque agent, mesuré en tonnes triées par heure. Seconde mesure : le recrutement complémentaire de chefs d'équipe pour assurer la continuité de l'encadrement des valoristes.

Ainsi, bien que Sitreva ait attribué pour l'année 2021 à la société Véolia, exploitante du centre de tri Trisalid à Saran (Loiret), un marché pour le tri des emballages qui excéderaient la capacité de Natriel, en prévoyant d'y dévoyer 2 200 t, les nouvelles mesures prises ainsi que les réglages effectués tout au long de l'année ont porté leurs fruits dès le second semestre. Natriel a pu prendre en charge la quasi-totalité des emballages du territoire, limitant la quantité dévoyée à 923,90 t.

La fin, le 31 décembre 2021, du marché de tri des emballages de CMTV et des SICTOM voisins aura replacé le volume d'emballages apportés à Natriel en adéquation avec ses capacités, dans l'attente des travaux à venir d'adaptation à l'extension des consignes de tri qui seront l'occasion de sa modernisation et d'un ajustement de sa capacité de tri aux besoins du département d'Eure-et-Loir.

L'expertise interne, relais de formation et de professionnalisation



Session de formation interne sur les incendies proposée aux agents de Sitreva.

Face aux évolutions régulières de la réglementation, des outils et techniques disponibles, et des attentes des usagers, la formation continue des agents publics est la condition du maintien de leur niveau de professionnalisation et donc de la qualité du service public. En 2021 comme chaque année, Sitreva a soutenu l'inscription de son personnel aux actions de formation externes mais s'est également appuyé sur l'expertise de ses collaborateurs pour développer la formation interne.

La formation des agents de déchèterie

Les agents de déchèterie sont avec les usagers les premiers maillons de la chaîne du recyclage. Ils accompagnent les usagers dans le premier tri des différentes matières déposées afin que ces dernières soient traitées dans les meilleures conditions. Les agents doivent s'adapter en permanence aux nouvelles filières créées, mais aussi à l'évolution du tri au sein de ces filières qui change

chaque année et qui est de plus en plus poussé.

Cependant, la direction des déchèteries de Sitreva recourt chaque année à des agents contractuels qui, sur de courtes périodes, renforcent les effectifs d'agents titulaires de la fonction publique, pour pallier les absences exceptionnelles ou soutenir le service durant la période de forte affluence. Ces agents contractuels doivent, sur des délais très courts, disposer des mêmes compétences que leurs collègues fonctionnaires formés en continu au sein de Sitreva. L'ensemble des formations qui leur sont imposées est réalisé en interne.

Afin d'assurer un meilleur suivi et un inventaire de celui-ci, un livret d'accueil dédié aux agents contractuels a été créé.

Le livret offre une lecture temporelle du niveau de formation atteint par les nouveaux arrivants. Il mesure à un moment donné le chemin effectué et le chemin qu'il reste à parcourir. Chaque formation apparaît par catégorie hiérarchisée au sein de différents chapitres : Formation d'accueil théorique en salle (présentation du métier, sécurité et EPI, filières, ...) ; Formation d'accueil sur le terrain par le responsable territorial (fonctionnement, mode opératoire, interactions avec les autres services, ...) ; Formation par compagnonnage par les agents de déchèteries permanents (utilisation de la console, sécurité des usagers, tri, tenue des registres, ...) ; Formation autour de l'incendie et réalisée par le service SSVE (sensibilisation incendie, manipulation des vannes des bassins, ...) ; Autres formations en fonction des sessions organisées (gestes et postures, tri et gestion des DDS, ...).

Ce livret comprend également une partie évaluation finalisant le cursus d'apprentissage par une note globale. Cette note détermine le potentiel de chaque contractuel sur des critères objectifs inhérents au métier d'agent d'accueil. Par la suite, elle pourrait appuyer une éventuelle prolongation de contrat ou la reconduite du saisonnier pour la prochaine saison.

Ce document permet en outre d'assurer auprès des services de l'Etat que les formations obligatoires en matière de sécurité et de procédures d'urgences ont bien été prodiguées.

La formation au risque d'incendie et à la réglementation des ICPE

Tous les sites d'exploitation de Sitreva sont soumis à la réglementation des installations classées pour

la protection de l'environnement (ICPE) et sont par nature, compte-tenu des matériaux qui y circulent ou sont stockés, exposés au risque d'incendie. Faisant partie des formations obligatoires, tous les agents de Sitreva doivent suivre une formation au risque d'incendie afin d'adopter les bons gestes en cas de départ de feu, être en mesure le cas échéant de le maîtriser rapidement et secourir efficacement toutes les personnes menacées. La formation porte à la fois sur la connaissance et la manipulation des extincteurs et la procédure d'évacuation. Chargé de veiller à ce que chaque site de Sitreva respecte la réglementation des ICPE, le service de la Sécurité des sites et de la veille environnementale (SSVE) a naturellement développé une connaissance fine des risques auxquels ces installations sont exposées, à commencer par le risque incendie, et a pris en charge la formation à ce risque de l'ensemble du personnel de Sitreva. Outre les formations initiales, des séances de remise à niveau ou de recyclage sont également dispensées. En 2021, 68 agents ont été formés en interne comme 1er intervenant incendie.

Le service SSVE dispense également une formation sur les ICPE. Les déchèteries, centres de transfert et le centre de tri étant tous soumis à la réglementation ICPE, il est apparu indispensable de former les agents aux obligations découlant de cette réglementation, et aux responsabilités qui leur incombent selon leur niveau hiérarchique. La possibilité pour Sitreva de s'appuyer sur l'expertise acquise au sein de ses services pour assurer cette formation en interne garantit la prise en compte de la spécificité de ses sites et la transmission optimale des bonnes pratiques. En 2021, 111 agents ont été formés à la réglementation des ICPE.

En 2021, comme chaque année, Sitreva a alloué à chacun de ses agents un crédit moyen de 70 heures de formation, mobilisables dans le cadre du plan de formation pluriannuel approuvé par le comité technique. Au final, 44 formations ont été dispensées à un total de 148 agents, soit 62 % de l'effectif, représentant 212 jours de formations, pour un coût total de 110 035,09 € (soit 60 767,09 € de formations dispensées par des organismes privés et 49 268 € de cotisation annuelle obligatoire versée au CNFPT).

La lutte difficile contre les dépôts sauvages



Dépôt sauvage devant la déchèterie de Saint-Arnoult (Yvelines).

Malgré une compétence limitée par la loi, Sitreva a décidé de prendre sa part de la lutte contre les dépôts sauvages, en responsabilité et fidélité à ses engagements pour la protection de l'environnement. Des dispositifs ont été testés qui ont démontré leur efficacité mais devront assurément être étayés pour un déploiement à plus grande échelle.

Une question de compétence

Le dépôt sauvage de déchets est interdit depuis la loi du 15 juillet 1975. C'est le code de l'environnement qui définit le déchet de la manière suivante : « toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou a l'intention ou l'obligation de se défait » et qui confère au maire et au préfet le pouvoir de police pour assurer l'élimination des déchets et lutter contre les dépôts dits « sauvages » c'est-à-dire « abandonnés, déposés ou gérés contrairement aux prescriptions » du code de l'environnement et des règlements.

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative

à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC) a permis que le pouvoir de police administrative du maire pour lutter contre les dépôts illégaux de déchets puisse être transféré au président de l'établissement public de coopération (EPCI) compétent en matière de collecte des déchets ménagers. Ainsi, l'article L. 5211-9-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « Lorsqu'un groupement de collectivités est compétent en matière de collecte des déchets ménagers, les maires des communes membres de celui-ci ou membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre membre du groupement de collectivités peuvent transférer au président de ce groupement les prérogatives qu'ils détiennent en application de l'article L. 541-3 du code de l'environnement ».

L'article L. 541-3 prévoit également que les amendes administratives payées par les auteurs de dépôts sauvages sont dorénavant perçues par la commune ou le groupement de collectivités, apportant ainsi un complément budgétaire, en contrepartie de leur mobilisation contre les dépôts sauvages. Enfin, la loi AGEC est venue renforcer les sanctions en cas de dépôts sauvages, notamment en permettant d'habiliter de nouveaux agents pour constater les infractions relatives aux déchets prévues par le code pénal.

La lutte contre les dépôts sauvages ne relève ainsi pas, pour sa plus grande part, de Sitreva, que sa compétence limite à la prise en charge des déchets qui lui sont directement confiés par ses membres ou apportés par les administrés en déchèterie.

Sitreva est cependant régulièrement confronté au dépôt sauvage de déchets à l'entrée des déchèteries dont il assure l'exploitation, incivilité parmi celles nombreuses toujours constatées sur ou abords de ces installations pourtant dévolues au service public, mais pourtant trop souvent encore considérées comme des zones de non-droit, comme le furent longtemps les décharges non réglementées auxquelles elles ont succédé : intrusions, vandalisme, vol... Si bien que Sitreva s'est doté en interne d'un service de la sûreté qui, sans disposer d'aucun pouvoir de police, assure le recensement, le suivi administratif et judiciaire en lien avec les autorités compétentes, et émet les préconisations en matière d'organisation ou d'équipement de nature à préserver durablement l'intégrité des installations du syndicat et prévenir la survenance de nouveaux actes de malveillance.

Un dispositif embryonnaire mais efficace

En 2021, des caméras de chasse ont été installées à l'entrée des déchèteries d'Ivry-la-Bataille et de Bû.



Sophie WILLEMEN
12^{ème} Vice-présidente
Déléguée à la sûreté

« Sitreva est exposé en permanence aux incivilités et comportements malveillants. En pleine nature ou aux portes de nos déchèteries, les dépôts sauvages sont le reflet d'un déni de responsabilité de leurs auteurs quant à leurs déchets et leur impact sur l'environnement. C'est au nom de sa propre responsabilité que Sitreva s'est engagé dans cette lutte. »

Les caméras de chasse ne sont pas considérées comme des appareils de vidéo protection, elles ne sont pas soumises au régime juridique de la vidéo protection. Par conséquent, à l'inverse des dispositifs de vidéo-surveillance installés dans les lieux ouverts au public qui sont soumis à un régime strict d'autorisation préfectorale et doivent faire l'objet d'une signalisation sur le site conformément au code de la sécurité intérieure. Les caméras de chasse, appareils photographiques, mobiles ou fixes, prennent uniquement des photographies et donc, ne relèvent pas des dispositions du code de la sécurité intérieure.

Au regard de l'article 427 du code de procédure pénale, les photos prises par une caméra de chasse peuvent servir à prouver l'infraction commise par son utilisateur. Mais ce dispositif a ses limites. Une photo n'est pas à priori une preuve en soi mais établit une présomption : il faut que la personne reconnaisse les faits ; Sitreva ne dispose pas de droits pour les voies publiques ; l'emplacement idéal pour poser le dispositif est difficile à trouver : les vues et le positionnement ne sont pas évidents (arbres, haies,...) et les caméras sont souvent repérées et volées ou détruites ; les déchèteries isolées ne bénéficient pas d'un réseau permettant la transmission des photos sur les téléphones des agents de sûreté ; les caméras souffrent d'une autonomie limitée.

En 2021, 64 dépôts sauvages ont été constatés aux abords de 17 des 29 déchèteries exploitées par Sitreva.

Il est très difficile d'identifier les auteurs et donc de faire constater les dépôts par les forces de gendarmerie dès lors qu'aucun patronyme ne peut être distingué. Aussi, seules 4 plaintes ont pu être déposées, et sont toujours en cours d'instruction. Les caméras de chasse ont néanmoins fait la preuve de leur efficacité. Notamment, 10 personnes différentes ont été identifiées en décembre 2021 dans les dépôts constatés devant la déchèterie d'Ivry-la-Bataille et ont fait l'objet d'une plainte groupée.

La maîtrise du risque incendie



Installation d'une citerne enterrée à la déchèterie de Saint-Chéron (Essonne).

En déchèterie, centre de transfert ou centre de tri, l'incendie constitue l'un des risques majeurs des activités liées au traitement des déchets. Sa prévention est devenue une priorité pour Sitreva qui investit massivement en ce sens, dans un contexte de sensibilité accrue des compagnies d'assurance.

La mise à niveau des moyens d'extinction en déchèterie

Le programme annuel de rénovation et de mise aux normes des déchèteries prévoit systématiquement l'installation de citernes enterrées destinées au confinement des eaux d'extinction d'incendie.

La réglementation prévoit en effet que les installations soumises à enregistrement ou autorisation doivent disposer d'un moyen d'extinction des incendies d'un débit de 60 m³/h pendant 2h au moyen d'un poteau incendie, d'une citerne souple, etc. Or les nouvelles exigences,

qui datent de 2012, imposent à l'exploitant d'être en capacité de collecter sur site ce même volume d'eau – donc 120 m³ – après usage pour le traiter, celui-ci étant potentiellement pollué par les déchets dont il a servi à éteindre l'incendie.

La solution des citernes enterrées s'est imposée du fait de l'exiguïté de nos sites : un bassin ouvert exige du foncier disponible cependant que les déchèteries exploitées par Sitreva ont majoritairement été construites sur les bases d'une ancienne réglementation qui limitait leur surface à 2 500 m².

16 déchèteries ont déjà été équipées. En 2021, trois nouvelles – à Droue-sur-Drouette, Nogen-le-Roi (Eure-et-Loir) et Saint-Chéron (Essonne) – ont à leur tour fait l'objet de ce programme d'investissement. D'autres installations sont prévues dès 2022.

Le choix d'un plan d'organisation interne pour Natriel

Un plan d'opération interne (POI) est obligatoire sur certains sites classés SEVESO. Le POI est un outil de gestion de crise, qui définit les méthodes d'intervention et les moyens nécessaires pour réagir en cas d'accident susceptible d'avoir des effets sur l'environnement. L'objectif du POI est de protéger le personnel, les biens et l'environnement de l'établissement. Il n'est pas obligatoire pour Sitreva qui n'est pas classé SEVESO. Cependant, Sitreva a fait le choix d'établir des plans d'opérations internes afin d'organiser au mieux les interventions lors d'un départ de feu sur ses sites les plus sensibles. Le premier POI a été mis en place sur le centre de tri Natriel.

Un système de sécurité incendie (SSI) a été installé sur le site du centre de tri Natriel, relié à plusieurs équipements de détection : détecteurs thermiques et de fumées, caméras thermiques, diffuseurs sonores et lumineux ainsi qu'un système de déclenchement manuel de l'alarme. Tous ces équipements sont reliés à une télésurveillance externalisée qui peut, grâce à des caméras de levée de doute, visualiser à distance la

réalité d'un départ de feu ou identifier qu'il s'agit d'une fausse alerte. Ces caméras permettent aussi d'éviter, lorsque le site est fermé, d'appeler les pompiers en cas de fausse alerte.

Le développement des moyens de prévention sur les centres de transfert

En 2021, les centres de transfert ont été équipés d'un nouveau moyen de prévention du risque incendie : des caméras thermiques portatives qui captent les rayonnements infrarouges et permettent donc de détecter, de manière précoce, un point chaud, potentiellement source d'un départ de feu, au sein des tas de déchets. Des contrôles quotidiens sont désormais réalisés avec ces caméras qui ont déjà pu démontrer leur efficacité.

À moyen terme, Sitreva prévoit d'équiper chaque centre de transfert de caméras thermiques fixes. Celles-ci auront pour objectif de détecter les points chauds la journée mais également en dehors des heures d'activité pendant lesquelles une société de télésurveillance prendra le relais.

La prévention du risque incendie en chiffres :

- 68 agents formés en 1^{er} intervenant incendie,
- 400 extincteurs installés sur les sites
- 18 Robinets d'Incendie Armés (RIA)



Nicolas BELHOMME
11^{ème} Vice-président
Délégué à l'environnement

« La prévention du risque d'incendie et la maîtrise des moyens d'extinction sont essentielles à la garantie de l'intégrité environnementale des sites de Sitreva. Elles sont aussi naturellement un élément majeur de sécurité tant des usagers que du personnel. C'est pourquoi elles constituent l'une des priorités du syndicat dans ses investissements comme dans son organisation interne. »

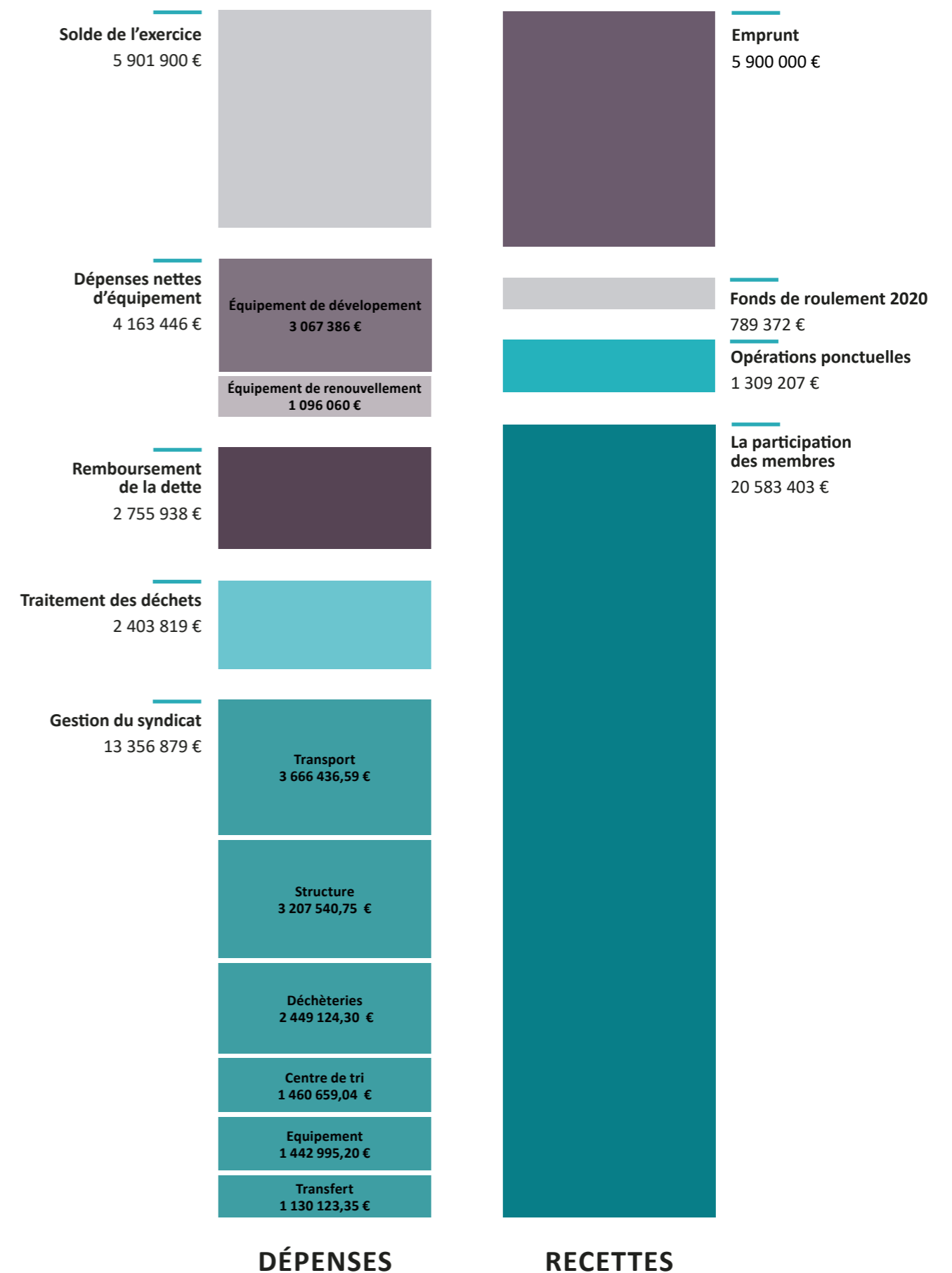
Chiffres clefs

Finances

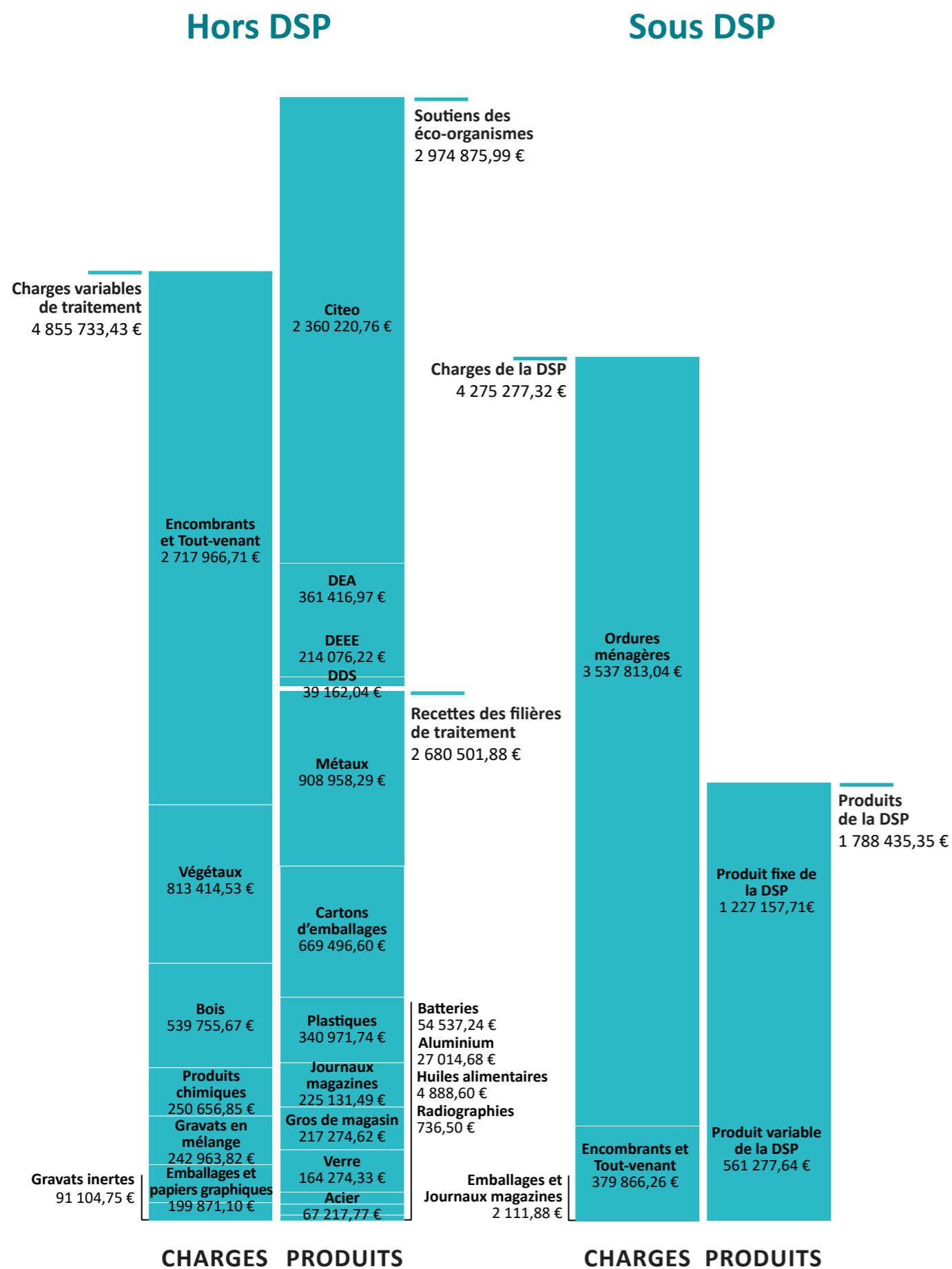
Le détail des pôles budgétaires

Fonctionnement			Investissement			
Le traitement des déchets	Charges du traitement	9 822 532,45 €	Le remboursement de la dette	Charges à financer par des ressources propres	2 755 937,83 €	
	Charges fixes de la DSP	--		Remboursement dettes	2 755 937,83	
	Charges variables de la DSP	4 775 277,32		dépenses imprévues	--	
	Autres charges variables de traitement	5 047 255,13		Ressources propres	--	
	Produits du traitement	7 418 713,24 €		Ventes	--	
	Produits fixes de la DSP	1 227 157,71	Poids net du pôle budgétaire	-2 755 937,83 €		
	Produits variables de la DSP	561 277,64	L'équipement de renouvellement	Equipements de renouvellement	1 096 059,95 €	
	Recettes des filières de traitement	2 655 401,90		Subventions des équipements de renouvellement	--	
	Soutiens des éco-organismes	2 974 875,99	Poids net du pôle budgétaire	-1 096 059,95 €		
	Poids net du pôle budgétaire	-2 403 819,21 €	L'équipement de développement	Equipements de développement	3 115 285,70 €	
La gestion du syndicat	Frais de gestion	19 545 413,9 €		Subventions des équipements de développement	47 900,00 €	
	Frais de personnel	10 941 127,98		Poids net du pôle budgétaire	-3 067 385,70 €	
	Charges financières	414 295,90	L'emprunt	Emprunts	5 900 000 €	
	Charges opérationnelles et de structure	8 189 990,02		Poids net du pôle budgétaire	5 900 000 €	
	Produits de gestion	6 188 534,67 €	La participation des membres	Reversements	4 876 408,71 €	
	Remboursements sur charges de personnel	349 063,61		Reversements de Sitreva	4 540 540,72	
	Produits des apports extérieurs	5 572 624,95		Reversements entre membres	33 586,99	
	Revenu des immeubles hors DSP	46 837,13		Produits de la participation	25 459 812,13 €	
	Soutiens des éco-organismes	220 008,98		Contributions régulières	25 410 891,28	
	Poids net du pôle budgétaire	-13 356 879,23 €		Contributions ponctuelles	10 760,46	
Les opérations ponctuelles	Charges ponctuelles	1 841 638,59 €		Participations entre membres	38 160,39	
	Charges exceptionnelles	111 638,59		Poids net du pôle budgétaire	20 583 403,42 €	
	Provisions et dépenses imprévues	1 730 000,00		Les opérations ponctuelles	Charges ponctuelles	1 841 638,59 €
	Produits ponctuels	3 150 845,3 €			Charges exceptionnelles	111 638,59
	Produits exceptionnels	1 877 645,30	Provisions et dépenses imprévues		1 730 000,00	
	Reprises sur provisions	1 273 200,00	Produits ponctuels		3 150 845,3 €	
	Poids net du pôle budgétaire	1 309 206,71 €	Produits exceptionnels		1 877 645,30	
			Reprises sur provisions		1 273 200,00	

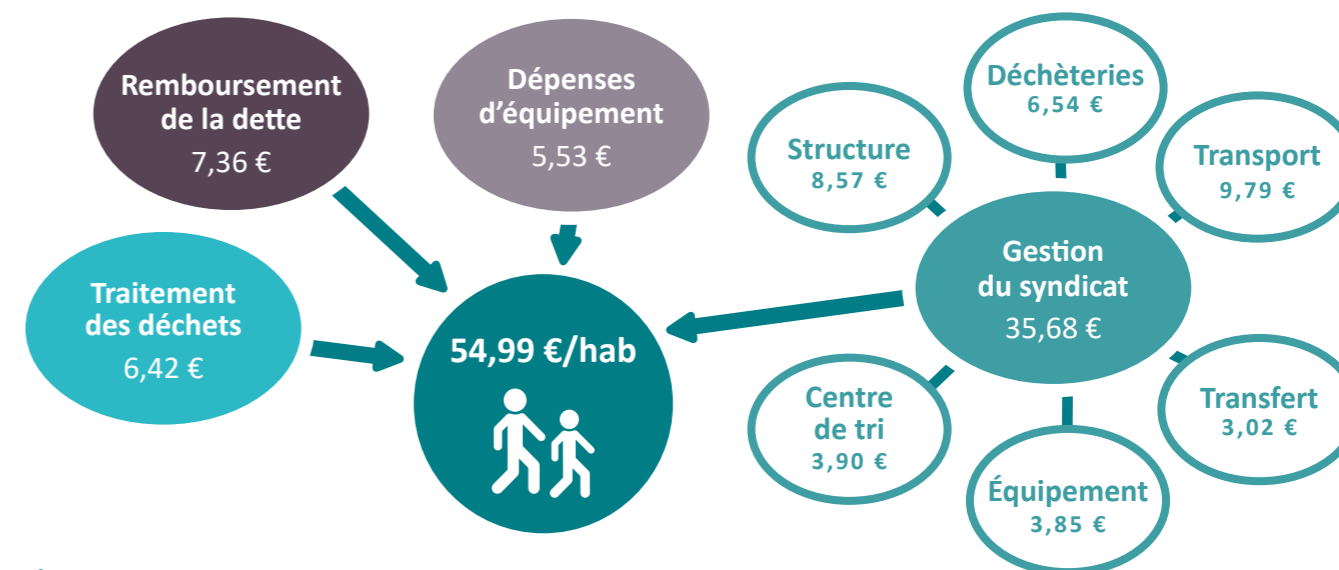
L'équilibre final de l'exercice budgétaire 2021



Le traitement des déchets : charges et produits



Le coût du recyclage par Sitreva en 2021



DÉCHETS DONT LE TRAITEMENT GÉNÈRE UNE RECETTE NETTE*

- Batteries [114 t]**
476,39 €/t
Dépenses 0 €
Recettes 54 537,24 €
Soutiens 0 €
- Mobilier [3 331 t]**
108,50 €/t
Dépenses 0 €
Recettes 0 €
Soutiens 361 416,97 €
- Métaux [4 282 t]**
212,28 €/t
Dépenses 0 €
Recettes 908 958,29 €
Soutiens 0 €
- Carton de déchèteries [849 t]**
211,18 €/t
Dépenses 29 610,00 €
Recettes 0 €
Soutiens 208 912,45 €
- Emballages et papiers [8 633 t]**
187,41 €/t
Dépenses 1 349 581,91 €
Recettes 954 215,55 €
Soutiens 2 071 832,02 €
Redevance 34 997,07 €
- Huiles végétales [22 t]**
224,94 €/t
Dépenses 0 €
Recettes 4 888,60 €
Soutiens 0 €
- Radiographies [2,06 t]**
371,53 €/t
Dépenses 0 €
Recettes 763,50 €
Soutiens 0 €
- Appareils électriques [3 378 t]**
63,37 €/t
Dépenses 0 €
Recettes 0 €
Soutiens 214 076,22 €
- Verre [9 879 t]**
16,66 €/t
Dépenses 0 €
Recettes 164 544,31 €
Soutiens 0 €

DÉCHETS DONT LE TRAITEMENT GÉNÈRE UNE DÉPENSE NETTE*

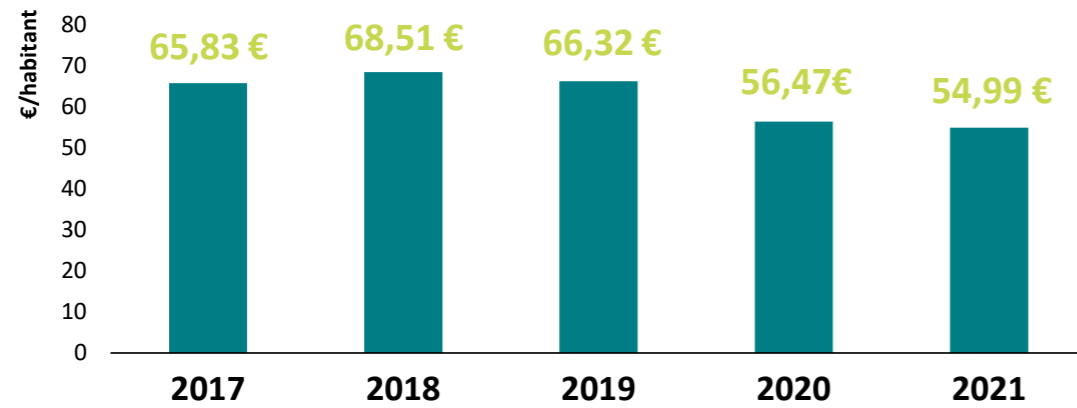
- Gravats inertes [24 934 t]**
3,68 €/t
Dépenses 91 697,18 €
Recettes 0 €
Soutiens 0 €
- Végétaux [38 439 t]**
21,67 €/t
Dépenses 833 085,02 €
Recettes 0 €
Soutiens 0 €
- Bois [14 466 t]**
38,59 €/t
Dépenses 558 265,70 €
Recettes 0 €
Soutiens 0 €
- Gravats en mélange [6 284 t]**
40,38 €/t
Dépenses 253 723,74 €
Recettes 0 €
Soutiens 0 €
- Tout-venant [33 414 t]**
90,38 €/t
Dépenses 3 117 126,73 €
Recettes 0 €
Redevance 97 129,73 €
- Ordures ménagères [75 482 t]**
36,00 €/t
Dépenses 4 299 069,62 €
Recettes 0 €
Redevance 1 610 084,02 €
- Produits Chimiques [358 t]**
583,06 €/t
Dépenses 247 880,50 €
Recettes 0 €
Soutiens 39 162,04 €

AUTRES PRODUITS

- Textiles [294 t]**
0 €/t
- Capsules Nespresso [0 t]**
0 €/t
- Cartouches d'encre [1,86 t]**
0 €/t
- Déchets d'activité de soins [0,67 t]**
0 €/t
- Ampoules et néons [10,51 t]**
0 €/t
- Piles [26,19 t]**
0 €/t

* Solde des recettes des filières de traitement, des soutiens des éco-organismes et des coûts de traitement. Hors part fixe de la DSP.

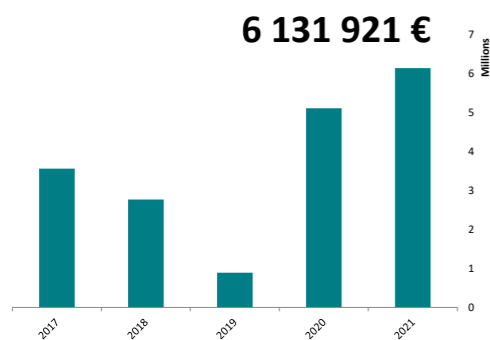
La contribution moyenne nette des membres par habitant



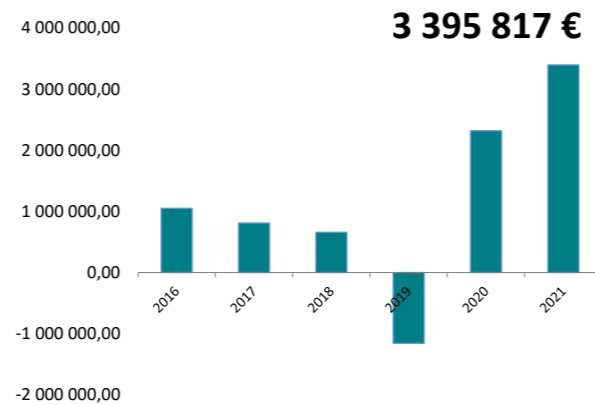
Indicateurs financiers

	2018	2019	2020	2021
CAF brute	2 766 865 €	910 208 €	5 105 150 €	6 151 755 €
CAF nette	658 354 €	-1 161 596 €	2 320 959 €	3 395 817 €
Dépenses réelles de fonctionnement (par habitant)	99 €	87 €	81 €	96 €
Recettes réelles de fonctionnement (par habitant)	109 €	90 €	95 €	113 €
Dépenses réelles d'investissement (par habitant)	12 €	9 €	17 €	19 €
Encours de la dette au 31 décembre	13 680 097 €	15 122 627 €	14 995 183 €	18 139 245 €
Encours de la dette (par habitant)	50 €	39 €	40 €	48 €
Capacité de désendettement (en années)	4,9	16,6	3,1	2,9

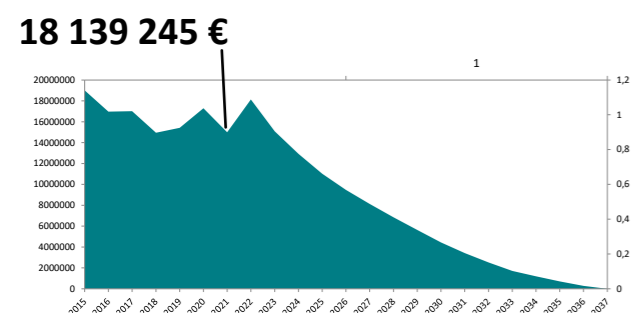
L'épargne brute (CAF)



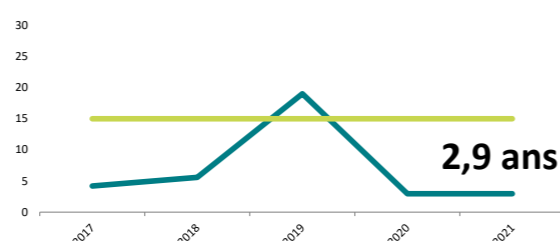
L'épargne nette



Le capital restant dû au 1^{er} janvier



La capacité de désendettement



Ressources humaines



250

emplois publics



27%

part de la masse salariale dans les dépenses de fonctionnement



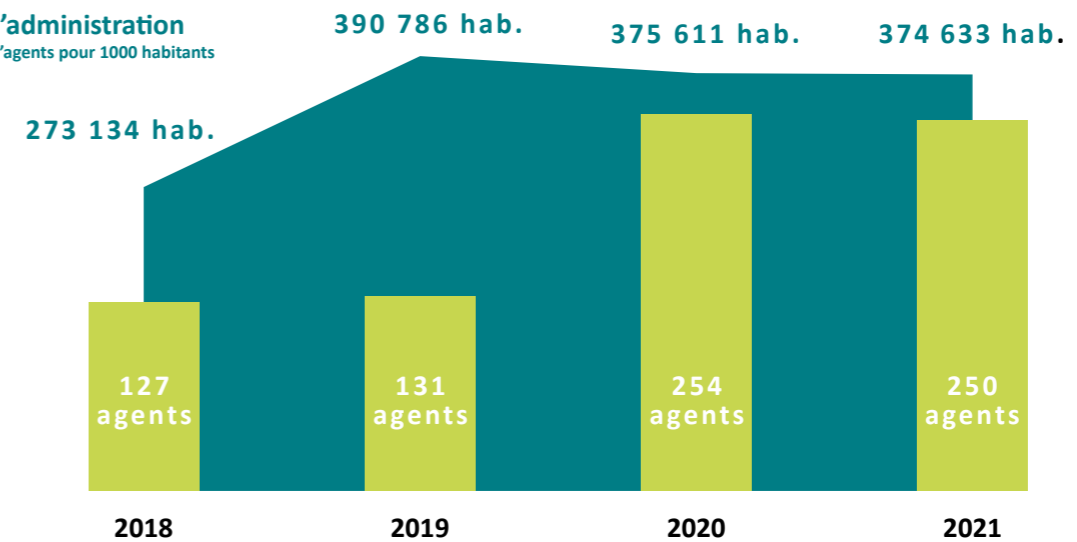
212

jours de formation

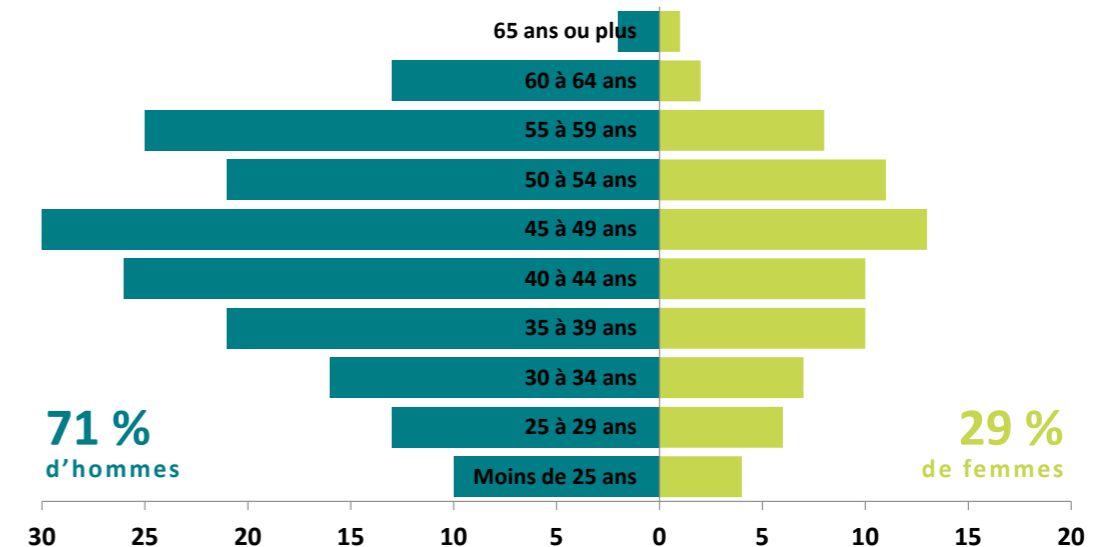
L'évolution de l'effectif permanent et de la population

0,67 %

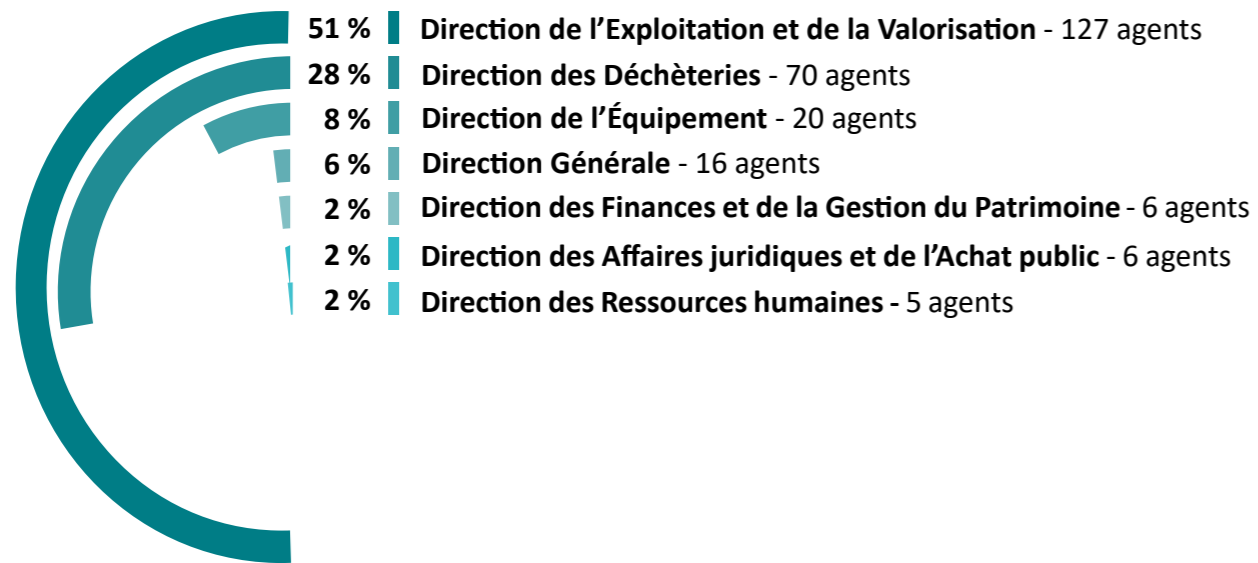
taux d'administration
nombre d'agents pour 1000 habitants



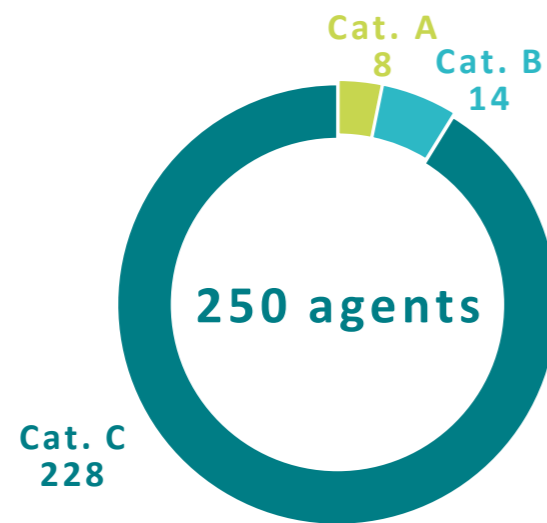
La répartition de l'effectif par sexe et par âge



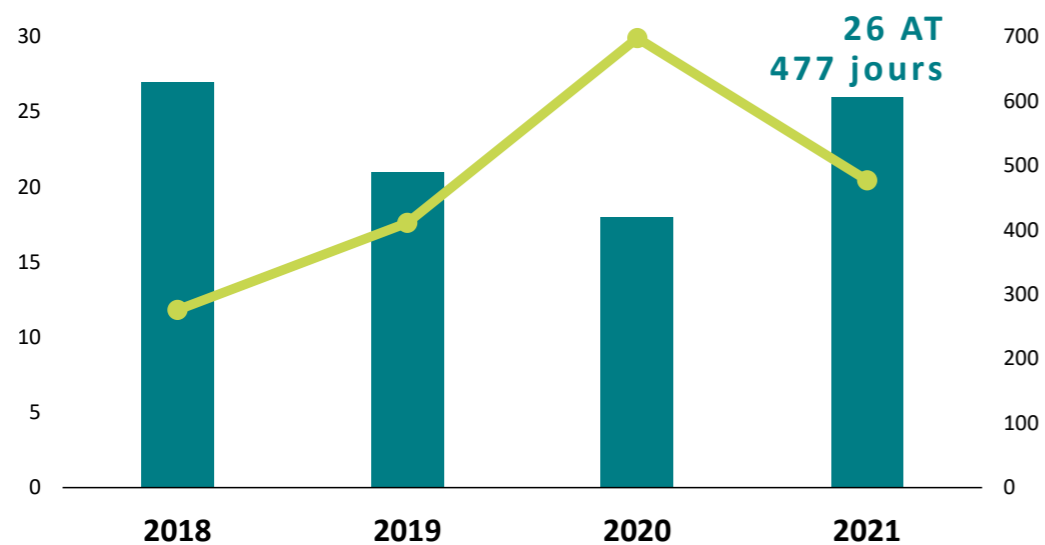
La répartition de l'effectif par service



La répartition de l'effectif par catégorie d'emploi

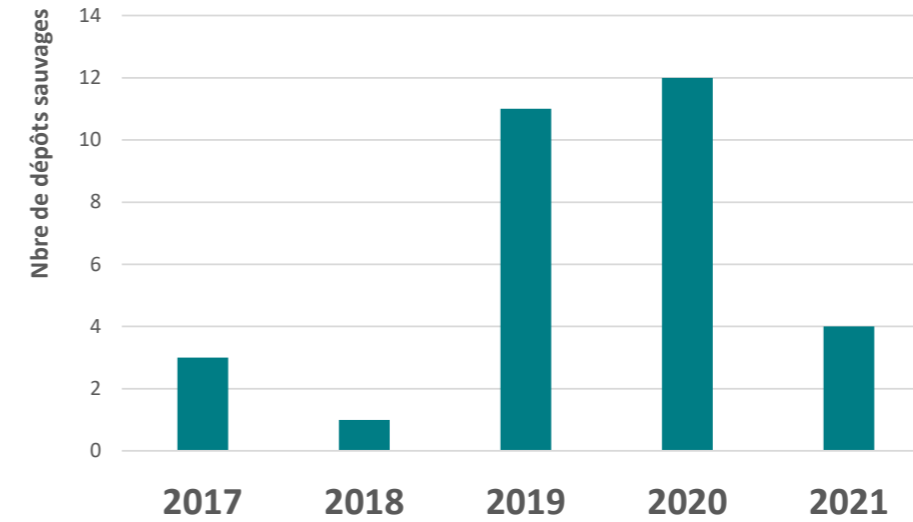


Les accidents de travail et jours d'arrêts

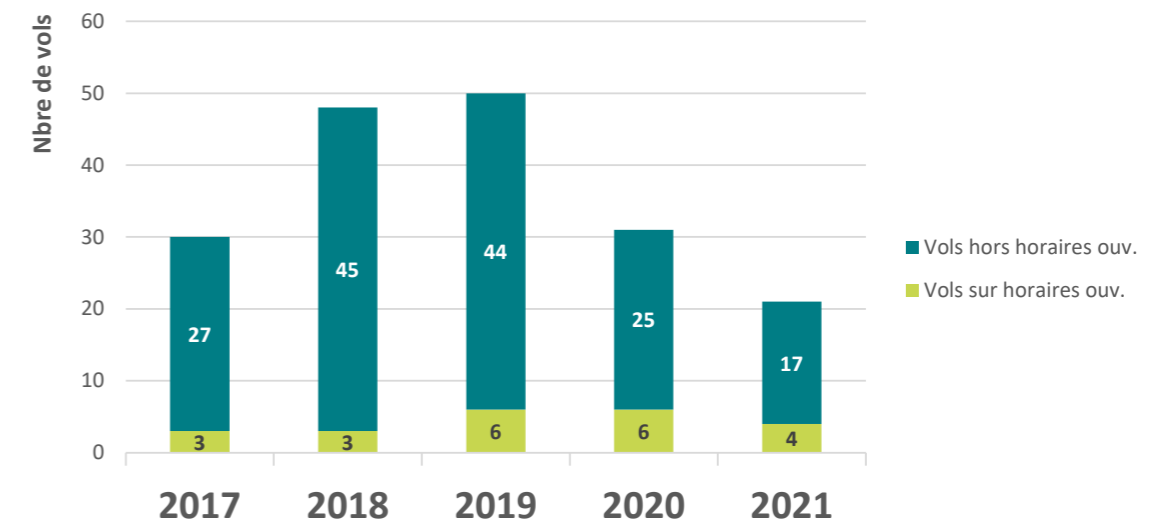


Sûreté

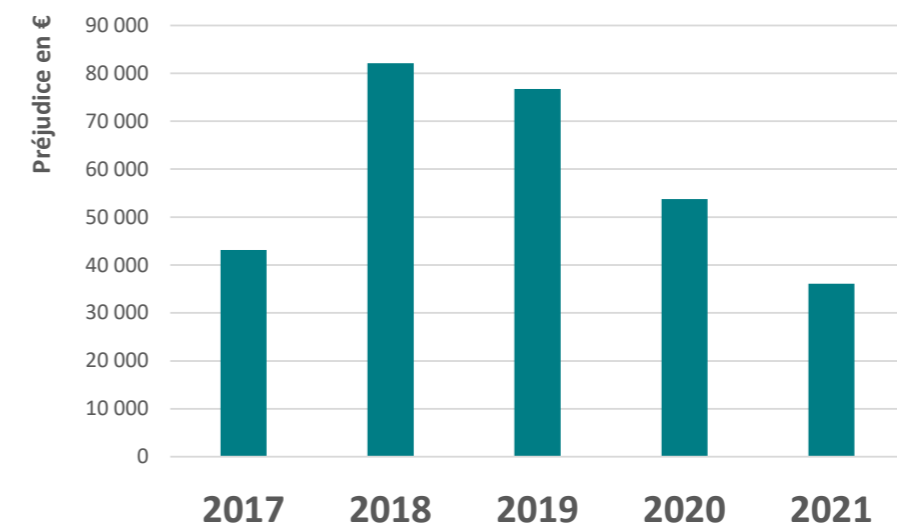
Le dépôts sauvages



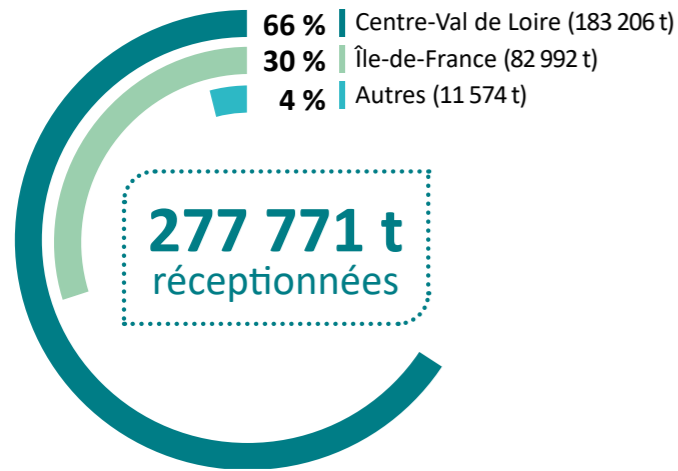
Le nombre de vols sur nos sites



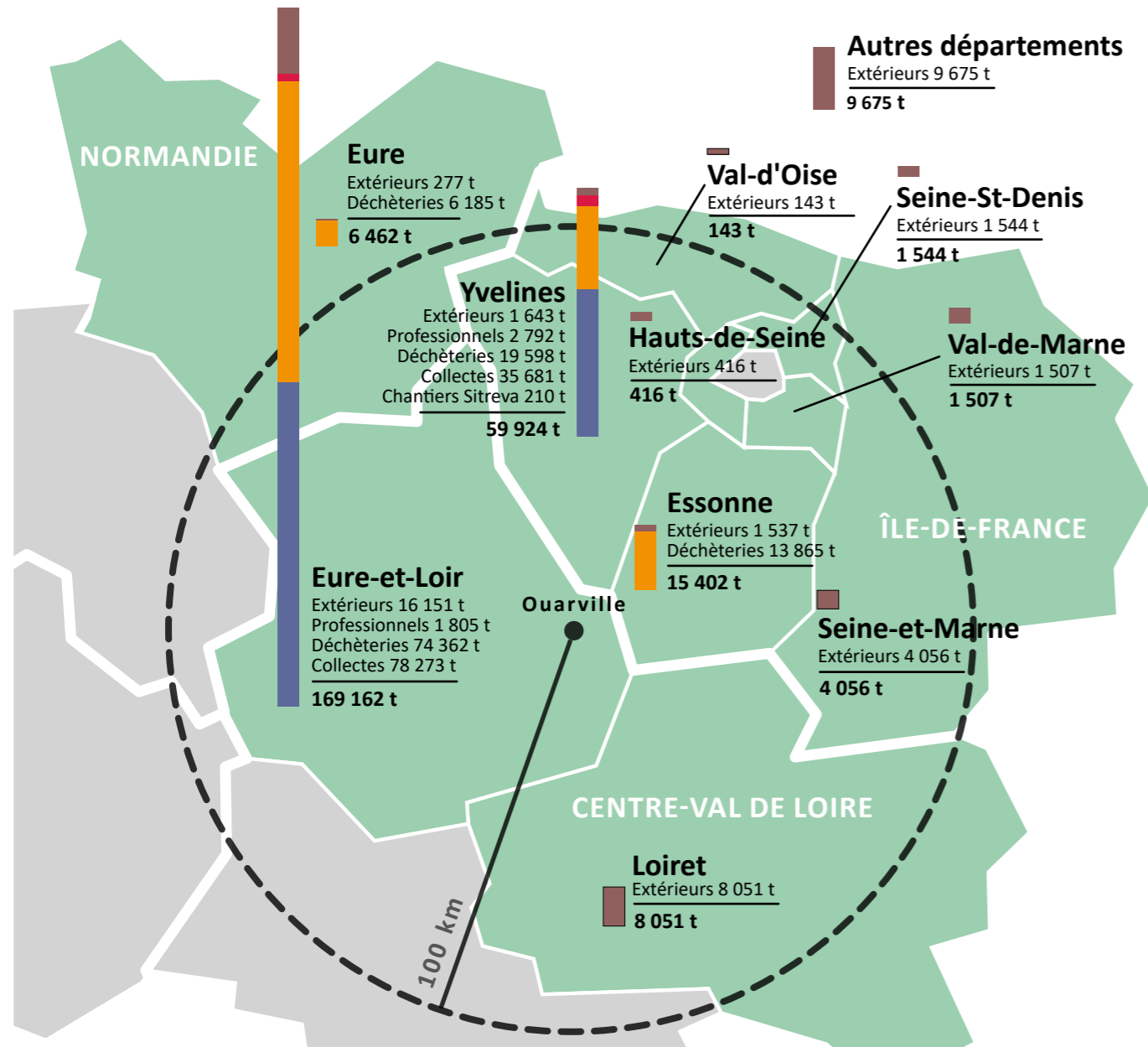
Le préjudice des vols et incivilités



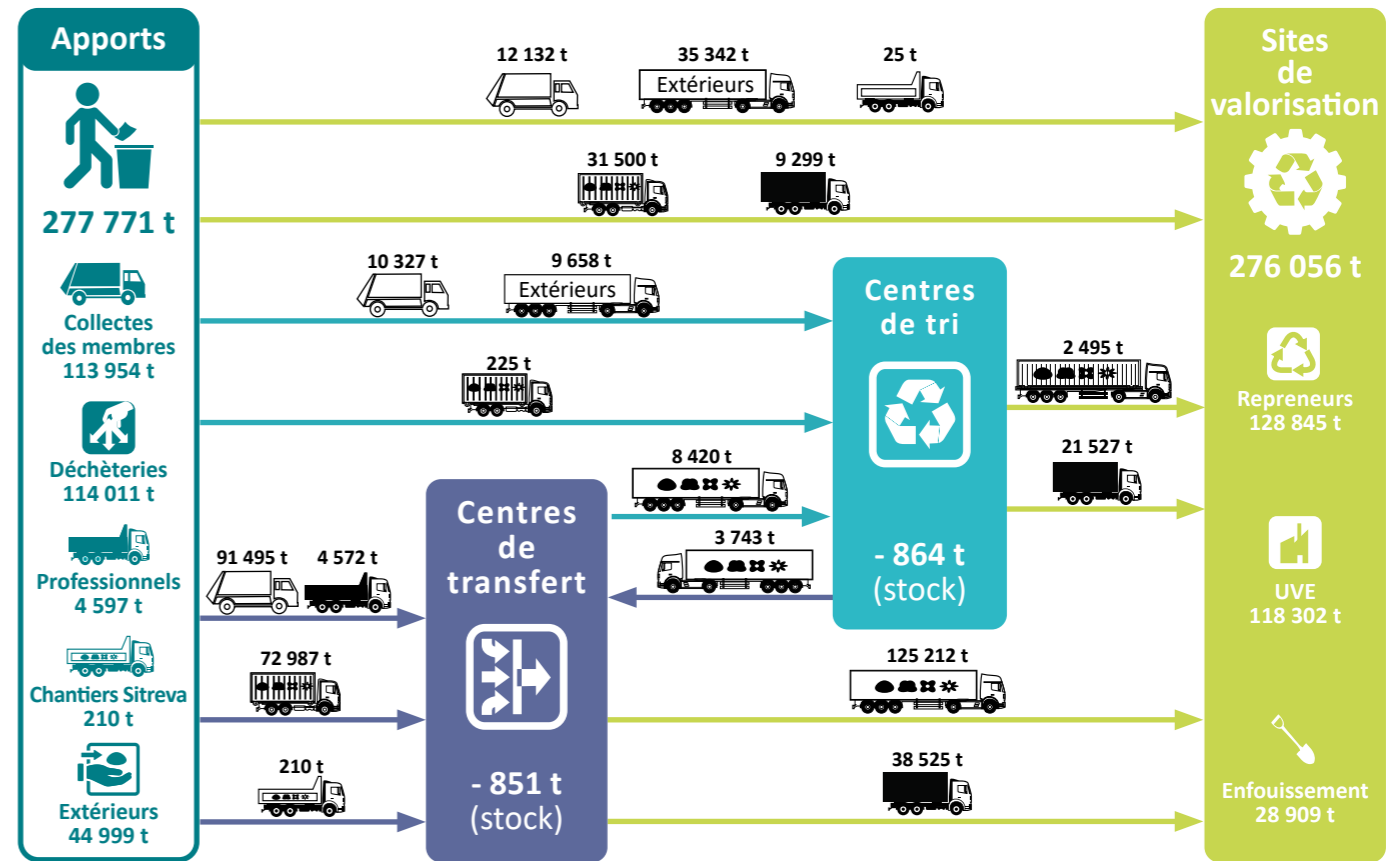
L'origine géographique des déchets



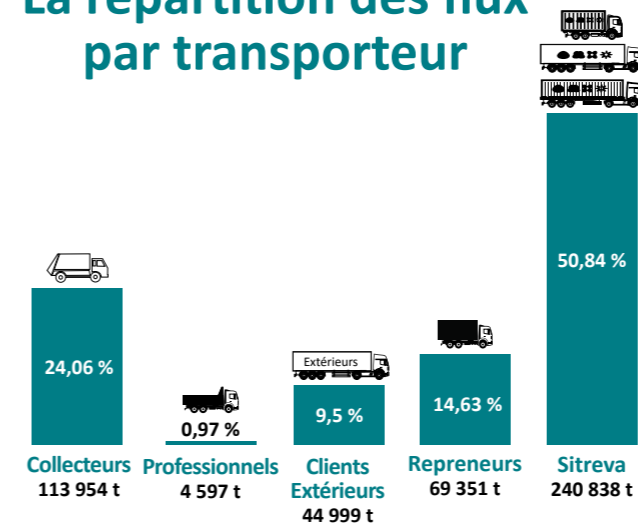
96,5 %
des déchets collectés
dans un rayon de 100 km



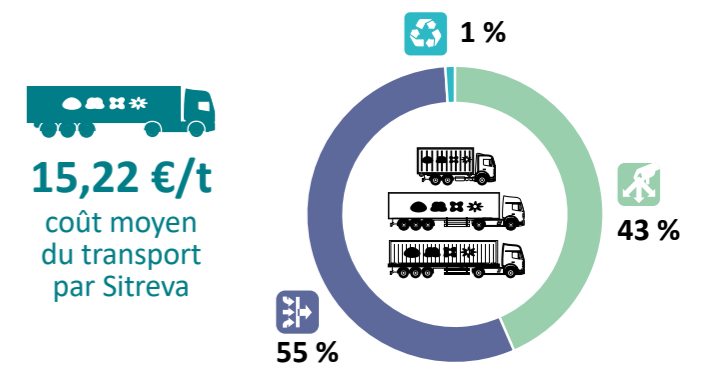
Le transport et le transfert



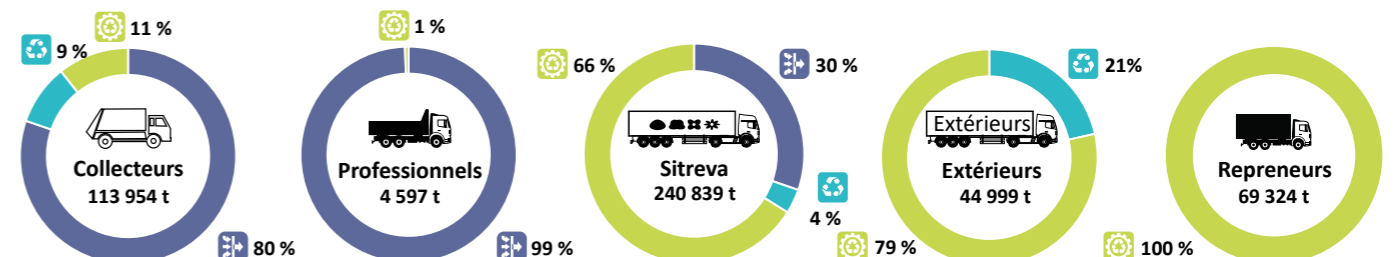
La répartition des flux par transporteur



L'origine des flux transportés par Sitreva



Destination des flux par transporteur



Les sites de traitement



181 322 t (65,7 %)
traitées en Région Centre-Val de Loire

70 354 t
valorisées en matière

- Appareils électriques (229 t)**
Galoo
- Bois (9 102 t)**
Paprec / NCI
- Cartons (1 427 t)**
Paprec
- Gravats inertes (3 588 t)**
Pigeon / Minier / Commune d'Arrou
- Mâchefers (25 266 t)**
Scorel
- Métaux (1 003 t)**
Menut
- Mobilier (3 331 t)**
Paprec
- Textiles (294 t)**
Le Relais
- Végétaux (26 114 t)**
Soccoim / Compost du Dunois / Same 28 / Beauce Compost / Soccoim

92 608 t
valorisées en énergie

- Appareils électriques (39 t)**
Galoo
- Ordures ménagères (58 164 t)**
Valoryele / Uvéa
- Produits chimiques (219 t)**
BS environnement / CDS
- Refus de tri (6 446 t)**
Valoryele / Uvéa / Orisane
- Tout-venant (27 740 t)**
Valoryele / Uvéa
- 18 360 t enfouies**
- Appareils électriques (39 t)**
- Tout-venant (14 957 t)**
SUEZ
- REFIOM* (3 364 t)**
Séché Environnement



59 078 t (21,4 %)
traitées en Région Île-de-France

44 293 t
valorisées en matière

- Ampoules (10 t)**
PAPREC D3E
- Appareils électriques (896 t)**
Revival
- Bois (5 364 t)**
SEV / Dupille
- Gravats en mélange (6 284 t)**
Picheta
- Gravats inertes (8 223 t)**
Pigeon Granulats
- Gros de magasin (2 406 t)**
Semardel
- Métaux (2 867 t)**
GDE / groupe ECORE
- Papiers graphiques (5 247 t)**
CDIF
- Cartouches d'encre (2 t)**
Recycl'M

- PET (603 t)**
Paprec / Suez
- Radiographies (2 t)**
Dastri
- PEHD (64 t)**
Revipac
- Végétaux (12 325 t)**
Compadrue / Donn vert / Sede
- 680 t valorisées en énergie**
- Produits chimiques (526 t)**
Chimirec Triadis
- Appareils électriques (154 t)**
- 14 105 t enfouies**
- Appareils électriques (153 t)**
- Tout-venant (13 952 t)**
EMTA



34 617 t (12,5 %)
traitées dans le reste de la France

34 134 t
valorisées en matière

- Acier (840 t)**
SITA Arcelor / Sirmet / Revival / Galoo
- Aluminium (69 t)**
Suez
- Appareils électriques (1 386 t)**
Envie 2E Nord Coolrec / Veolia triade / Paprec D3E
- Batteries (114 t)**
GDE
- Carton (5 767 t)**
Deroo / Suez
- Gravats inertes (13 124 t)**
Pigeon

245 t
valorisées en énergie

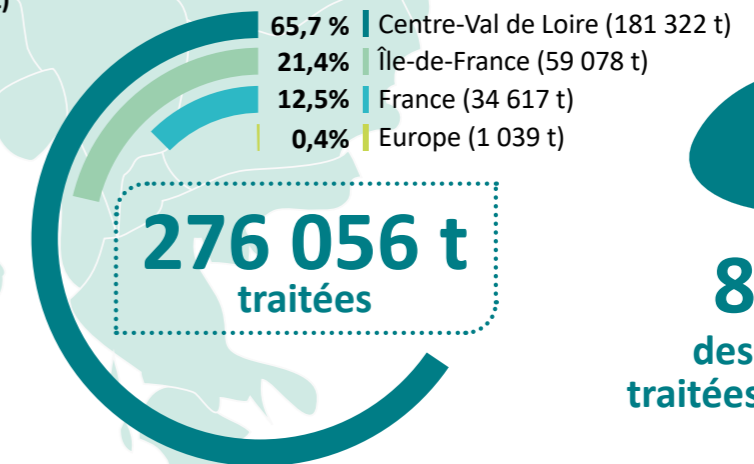
- Gros de magasin (1 427 t)**
Suez
- Métaux (412 t)**
Quentin
- Appareils électriques & ampoules (238 t)**
Artemise / Indaver
- Ampoules & néons (7 t)**
Lumiver
- 237 t enfouies**
- Appareils électriques (237 t)**
- PEHD (389 t)**
Paprec / Suez PLASTIPAK PACKAGING France France PLASTIQUE RECYCLAGE
- PET (367 t)**
Suez Regene
- Pneumatiques (49 t)**
Aliapur
- Tetra (311 t)**
Revipac
- Verre (9 879 t)**
Verallia Sibelco



1 039 t (0,4 %)
traitées en Europe

1 039 t
valorisées en matière

- Huiles alimentaires (22 t)**
Quatra (Belgique)
- PEHD (64 t)**
Dentis recycling (Italie)
- PET (927 t)**
Dentis recycling (Italie)
- Piles (26 t)**
Corepile / Recypilas (Espagne)



Glossaire

Ambassadeur du tri

Il optimise la collecte sélective en informant et en sensibilisant la population sur le tri. Il entretient la motivation des habitants par le biais d'animations en milieu scolaire et de manifestations et réunions orchestrées sur le terrain.

Calcin

Débris de verre, ajoutés à la composition des matières premières nécessaires à la fabrication du verre.

Centre de tri

Installation permettant un tri d'affinage sur les déchets issus des collectes sélectives afin de les séparer par matériau (certaines des opérations de tri sont mécaniques tandis que d'autres sont manuelles) et un conditionnement des déchets triés.

Collecte sélective

Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets mis dans des contenants prévus à cet effet, pour les acheminer ensuite vers un lieu de tri, de traitement ou de stockage.

Collectivités locales

Une collectivité locale est une partie du territoire d'un Etat, jouissant d'une autonomie de gestion partielle.

Compost

Produit d'une qualité donnée issu de la dégradation contrôlée de la matière organique en présence d'oxygène (compostage), contenant le moins de polluants possible et utilisable comme amendement organique.

Compostage

Fermentation aérobie (en présence de l'oxygène de l'air) contrôlée qui aboutit à la production d'un amendement organique : le compost.

DAE (Déchets d'Activités Economiques)

Parmi eux, on retrouve entre autres les déchets issus de l'industrie et les déchets issus du commerce et de l'artisanat.

Déchets

Un déchet est "tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon " (loi du 15 juillet 1975).

Les déchets sont donc des sous-produits d'une activité économique, ne présentant pas de valorisation directe dans le cadre de l'organisation économique de cette activité.

Déchèterie

Espace aménagé, gardienné, clôturé, où le public (le particulier et éventuellement l'artisan et le commerçant) peut apporter ses déchets encombrants et éventuellement d'autres déchets triés en les répartissant dans des contenants distincts (ferrailles, déchets végétaux, gravats, tout-venant, papier/carton, verres, plastiques, huiles usagées ...) en vue de valoriser et traiter (ou stocker) au mieux les matériaux qui les constituent.

DDS (Déchets Diffus Spécifiques)

Les déchets diffus spécifiques correspondent à des déchets pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques. Ils sont produits en petites quantités et collectés le plus souvent dans leurs conditionnements d'origine. Ils sont de nature très variée et leurs nombreux détenteurs sont dispersés géographiquement. Il n'y a pas de relation univoque entre produits (substances ou préparations) dangereux et déchets dangereux. Ces déchets sont générés par un ensemble très large de producteurs (artisans, commerçants, petites, moyennes ou grandes entreprises) ainsi que des ménages. Ils correspondent à des quantités unitaires relativement faibles par type de producteur.

La dénomination DDS rassemble ce qui était compris sous les expressions de DMS (Déchets Ménagers Spéciaux), DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées en provenance des activités) et DDM (Déchets Dangereux des Ménages).

DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement)

Les meubles en fin de vie et les pièces dont ils sont constitués sont appelés déchets d'éléments d'ameublement (DEA).

Déchets d'emballages ménagers

Déchets résultant de l'abandon des emballages ménagers des produits consommés par les ménages, au domicile ou hors domicile.

Déchets ultimes

Déchets, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par la réduction de leur caractère polluant ou dangereux.

Déchets verts

Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture.

DEEE (Déchets d'Équipements Electriques et Electroniques)

Déchets d'équipements électriques ou électroniques incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques (sauf le papier des imprimantes). Ils comprennent par exemple les produits « blancs » (électroménager), les produits « bruns » (TV, vidéo, radio, Hi-fi) et les produits « gris » (bureautique, informatique).

Eco-organisme

Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

Emballages ménagers

Ensemble des emballages qui permettent d'assurer le conditionnement, la protection, le transport et la promotion d'un produit destiné aux ménages.

Encombrants (voir Tout-venant)

Etablissement public de coopération intercommunale

E.P.C.I. Il regroupe plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Il correspond à des territoires plutôt ruraux mais instaure une coopération intercommunale forte sur des axes essentiels de la vie locale. Il a été créé par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République avec des apports de la loi du 12 juillet 1999. (source MINEFI)

Filière (Industrie)

Ensemble des activités, des industries relatives à un produit de base (exemple : filière plastique).

Filière REP

Le concept de filière « REP » (Responsabilité Elargie du Producteur) s'apparente au principe pollueur-payeur. Les producteurs concernés par ce dispositif sont tenus de contribuer à l'élimination des déchets issus des produits qu'ils ont mis sur le marché et qui sont arrivés en fin de vie.

Gravats

Catégorie de déchets constitués de débris de petit calibre, résultant de la démolition ou de la construction des bâtiments. Lorsque différents matériaux sont agglomérés (plaques de plâtre, béton ferrailé, carrelage) et ne peuvent être enfouis directement en carrière, on parle de gravats en mélange.

Gros de magasin

Les gros de magasins désignent les papiers et petits cartonnages de mauvaise qualité.

ISDD

Une Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) est une installation d'élimination de déchets dangereux par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre.

ISDND

Une ISDND est un site conçu pour stocker des déchets ménagers et assimilés dans des conditions optimales de sécurité pour l'environnement. Le principe général de l'enfouissement est de stocker les déchets, en supprimant leur contact direct avec le sol à l'aide de géomembranes et d'argile imperméable et de récupérer les jus polluants (lixiviats).

Mâchefers (MIOM : Mâchefer d'incinération d'ordures ménagères)

Désigne les scories que l'on retire des foyers où se pratique la combustion des déchets ménagers et assimilés. La réglementation classe les MIOM en trois catégories : valorisable, maturable et stockable. Les mâchefers dits valorisables peuvent être utilisés en techniques routières sous certaines conditions de mise en œuvre.

Ordures Ménagères (OM) ou Déchets Ménagers (DM)

Les Ordures Ménagères ou Déchets Ménagers sont des déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages. La quantité de Déchets Ménagers est en moyenne de 400 kg/hab./an.

PEHD (PolyEthylène Haute Densité)

Matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles, flacons, fûts, conteneurs, tuyaux, tubes, poubelles, ... Ce polymère est un thermoplastique, ce qui permet d'envisager un recyclage matière. Dérivé des hydrocarbures, le PEHD présente peu de risque pour l'environnement, il est 100 % recyclable (et non 100% recyclé).

PET (PolyEthylène Téréphtalate)

Matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles, flacons, pots, films...

Plastiques

Variété de matières synthétiques très utilisées pour la diversité de leurs caractéristiques et performances (légèreté, relative inertie chimique, propriétés mécaniques, adaptabilité ...). Les matières plastiques sont des macromolécules, polymères ou co-polymères organiques, qui présentent une certaine plasticité lors de leur mise en œuvre, ce qui permet leur transformation par injection, extrusion, calandrage, etc. Les différents types de plastiques ne peuvent être mélangés lors du du recyclage.

Récupération

Opération qui consiste à collecter et/ou trier des déchets en vue d'une valorisation des biens et matières les constituant.

Recyclage

Opération visant à introduire les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

Réemploi

Opération par laquelle un bien usagé conçu et fabriqué pour un usage particulier est utilisé pour le même usage ou un usage différent. La réutilisation et le reconditionnement sont des formes particulières de réemploi.

Résidu d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères (REFIOM)

Résidus solides collectés après traitement chimique des fumées visant à réduire la pollution. Le traitement repose sur une neutralisation couplée à une filtration. Les polluants visés sont les gaz acides et les poussières, auxquels s'ajoutent également les métaux lourds, les oxydes d'azote et les dioxines, traités par des procédés complémentaires.

Taux de refus ou refus de tri

Part des déchets sortant du centre de tri et qui n'est pas dirigée vers les filières de recyclage de matériaux. Certains refus peuvent faire l'objet d'un traitement ultérieur.

TGAP

Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Cette taxe permet d'appliquer le principe « pollueur-payeur ». Ce principe pose que les dommages causés à l'environnement par certaines activités sont mal pris en compte par les prix du marché. Ils peuvent alors faire l'objet d'une taxation spécifique, ayant pour effet de renchérir leur coût, afin de dissuader les acteurs économiques et de ramener ces activités à un niveau meilleur pour la société.

Tout-venant

Catégorie de déchets occasionnels provenant de l'activité domestique des ménages. En raison de leur volume ou de leur poids, le tout-venant nécessite un mode de gestion particulier. Il comprend notamment : des biens d'équipement ménagers usagés, des déblais, des gravats.

Traitement

Ensemble de procédés visant à réduire, dans des conditions contrôlées, le potentiel polluant initial, la quantité ou le volume de déchets.

Processus physiques, thermiques, chimiques ou biologiques, y compris le tri, qui modifient les caractéristiques des déchets de manière à en réduire le volume ou le caractère dangereux, à en faciliter la manipulation ou à en favoriser les valorisations. (Directive 1999/31/CE du Conseil du 26 avril 1999, concernant la mise en décharge - JOCE du 16 juillet 1999).

UVE (Unité de Valorisation Énergétique)

Unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

Valorisation

Utilisation des déchets comme matière première et/ou comme source d'énergie.

Valorisation énergétique

La valorisation énergétique, c'est la combustion de matières ou de déchets dans un incinérateur avec récupération d'énergie, sous forme de chaleur ou d'électricité.

Valorisation matière = recyclage

Directeur de la publication : Stéphane Lemoine

Rédacteur en chef : Daniel Flicourt

Rédacteurs : Florine Authier, Daniel Flicourt, Bruno Lourdelet, Emmanuelle Rondeau

Graphiste : Florine Authier

Ont contribué à ce rapport : Caroline Bonnaud, Lydie Brandy, Céline Camus, Sergio Cristeta-Dias, Benoît Delahayes, Fatima Diop, Nathalie Dujardin, Jimmy Filograna, Loïc Guichon, Frédéric Lang, Laurent Mialin, Jean Page, Yannick Painlevé, Sophie Perez, Isabelle Petit, Bérengère Romieux, Carole Seveno, Noël Siboni, Marie-Jeanne Villalon, Francis Xiberras

Crédits photos : Sitreva, Adobe Stock

Impression : Groupe Exprim

Tirage : 600 exemplaires

Dépôt légal : 2022



Siège social

Le Bois Gaillard - 28150 Ouarville

Siège administratif

19 rue Gustave Eiffel - ZA du Bel Air - 78120 Rambouillet
01 34 57 12 20 - sitreva@sitreva.fr

www.sitreva.fr

